



association des  
amis de l'université  
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

35<sup>e</sup> année — nos 3-4 — 1963

## L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres.

Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins et des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Rue Charles Magnette, 2, à Liège.

### Conseil d'Administration :

*Président Honoraire* : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

*Président* : M. A. LEROUX, Ingénieur A. I. Lg., Administrateur-Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly.

*Vice-Président* : M. L. GRAULICH, recteur honoraire de l'Université.

*Administrateurs-Secrétaires* : MM. R. CLÉMENS et J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit.

L. DABIN, Chargé de cours à la Faculté de Droit.

*Administrateur-Trésorier* : M. A. FEITWEIS, Professeur à la Faculté de Droit.

*Administrateurs* : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. DELCHEVALERIE, Docteur en droit, Directeur du Cabinet de Monsieur le Recteur; E. DELEINHE, Docteur en médecine; R. DEPREZ, Ingénieur A. I. Lg., Secrétaire général de l'A. I. Lg.; N. DESSARD, Ingénieur A. I. Lg.; A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences Appliquées; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; E. MASQUELIER, Administrateur-Délégué de la S. A. Métal-Autogène; E. Mersch, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; A. NEEF de SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association namuroise des Anciens de l'Université de Liège; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; A. WILBUR, Secrétaire Général de la S. A. Grand-Bazar de la Place Saint-Lambert; le Président de l'Union Générale des Etudiants.

*Commisaires* : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et P. MARTIN, Président du Tribunal de Première Instance de Liège.

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture.

---

---

Secrétariat général : RUE CHARLES MAGNETTE, 2, LIÈGE

Tél. 32.31.63 - C. C. P. : 1507.13

---

---

## ÉDITORIAL

1963 s'achève et il n'est pas inutile de lui accorder un dernier regard. Les leçons du passé ne méritent-elles pas un instant de méditation à l'heure où se forment les projets.

Resserrement des liens qui nous unissent, tel est avant tout l'année 1963.

Instrument d'amitié, l'Annuaire sort de presse. Fruit de longs efforts, ce gros volume reçoit un accueil qui récompense tous ceux qui y ont collaboré, à commencer par les 8500 anciens qui ont eu l'amabilité de nous donner les renseignements demandés.

Mais les anciens et les Amis de l'Université de Liège ne se retrouvent pas seulement dans les pages d'un annuaire.

La Foire internationale de Liège M.M.M.E., à laquelle l'Université participe pour la première fois et avec éclat, est l'occasion pour les représentants de toutes les associations d'anciens de se réunir fraternellement pour admirer « leur » salon des sciences nucléaires et pour assister à la projection, en avant-première, du film « Liège et son Université ». Journée faste au cours de laquelle bien des résolutions sont prises en vue de multiplier les contacts de nos associations.

Cependant la commission « Enseignement secondaire-Université » achève ses travaux. Le rapport final contient de nombreuses recommandations destinées à améliorer la préparation des futurs universitaires et à faciliter l'adaptation des étudiants de candidature.

Faut-il ajouter, au terme de ce trop bref bilan, que le Centre d'information a intensifié, comme il le fait chaque année, ses activités ? Celles-ci se sont également élargies, puisque notre association est depuis quelques mois dotée en outre d'un Service des Carrières qui se préoccupe plus spécialement de l'étude des débouchés offerts aux diplômés, et qui « oriente » ceux-ci vers la vie professionnelle comme le Centre d'information « oriente » les rhétoriciens vers les études universitaires.

L'association souhaite à tous ses membres une très heureuse année 1964. Elle s'efforcera pour sa part, de contribuer à la réalisation de ces vœux. L'œuvre à entreprendre à cette fin ne lui est-elle pas suggérée par l'aperçu rétrospectif que l'on vient de lire ?

## La rentrée académique

La séance s'ouvre après le traditionnel hommage aux victimes des deux guerres. La salle académique est comble et le chroniqueur de service doit, quelle que soit sa bonne volonté, renoncer à dénombrer les éminentes personnalités qui sont aujourd'hui les hôtes de l'Université.

Monsieur le Recteur évoque tout d'abord le souvenir de MM. A. Gillet, professeur émérite à la Faculté des Sciences appliquées, L. Weekers, professeur émérite à la Faculté de Médecine, L. Michel, professeur à l'École supérieure de Sciences Commerciales et Economiques, H. Janssens, professeur à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, A. de Rassenfosse, professeur émérite à la Faculté de Droit, E. Dembour, professeur émérite à la Faculté de Droit, G. Gosselin, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, M. J. Lefebvre, maître de conférences à la Faculté de Droit; MM. J. Genard, agrégé à la Faculté des Sciences, et A. Poncelet, assistant à la Faculté des Sciences Appliquées; Melle C. Heusquin et M. C. Muller, étudiants.

L'assemblée se recueille quelques instants, ultime et silencieux hommage à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis au cours de l'année 1962-1963.

\* \* \*

M. A. Soreil, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, et M. L. J. Pauwen, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences Appliquées, sont admis à l'éméritat. Après avoir brièvement retracé leurs carrières respectives, Monsieur le Recteur les remercie pour les éminents services qu'ils ont rendus à l'Université et les congratule aux applaudissements de l'assemblée.

Dans son rapport sur la situation de l'Université, M. C. Renard, Vice-Président du Conseil d'Administration rappelle les principes qui ont présidé à l'élaboration des projets du Sart-Tilman <sup>(1)</sup>. Il signale les progrès de leur mise en œuvre; l'année 1963-1964 semble devoir constituer à cet égard une étape décisive. Mais, si ce bilan et les prévisions qu'il autorise convient à l'optimisme, l'orateur se doit d'ajouter :

<sup>(1)</sup> On peut se procurer le texte intégral de ce rapport sur « l'état des projets du Sart Tilman et le recrutement du personnel universitaire » (Edition de l'Université de Liège, 1963) en s'adressant aux services du Rectorat de l'Université.

« Une Université est tout autre chose qu'un ensemble de beaux bâtiments abritant beaucoup d'élèves. A l'effort créateur sur le plan matériel, doit être associé un élan égal d'imagination rénovatrice sur le plan humain et sur le plan intellectuel. Equipements, bâtiments, argent ne sont que des moyens au service des hommes. En fin de compte, un homme de valeur dans un baraquement est plus précieux qu'un homme médiocre dans un palais... Il serait injuste de ne pas reconnaître l'action accomplie par le gouvernement en faveur de la science et de l'enseignement supérieur; mais nous sommes sans doute parvenus à ce moment décisif où tout peut être compromis si, à une certaine largesse à l'égard des équipements matériels, doit correspondre je ne sais quelle ladrerie à l'égard des hommes. Ce serait là inverser l'ordre des valeurs, et l'on doit espérer que le gouvernement, contrairement aux bruits difficilement contrôlables mais inquiétants qui circulent, apportera d'urgence, et avec la largeur de vue qui s'impose, une solution au problème des traitements du personnel enseignant et scientifique ».

...« On ne peut plus demander aux hommes de sciences, dont on répète à l'envi qu'ils forment l'une des forces capitales du pays dans la compétition internationale d'être exceptionnellement désintéressés ou ingénument austères ». « Le professeur est conscient de constituer une sorte de magistrature de la compétence. Il ne demande aucun privilège si ce n'est la réparation des injustices du passé.

Quant au personnel scientifique, deux principes essentiels doivent dominer la réforme : d'une part, l'établissement d'une carrière plane (1) à partir du grade d'assistant, en tout cas à partir de la troisième année de ce grade, et d'autre part, la création d'échelons assurant une promotion normale et régulière, le tout agrémenté, bien entendu, d'un relèvement substantiel des barèmes, surtout aux grades supérieurs ».

Passant à l'examen de la situation du personnel auxiliaire, le Vice-Président Renard souligne que le système de recrutement et de promotion d'une part, et les barèmes d'autre part, laissent à désirer.

Ces constatations démontrent le danger de s'abandonner à l'euphorie suscitée par la création d'une nouvelle Université au Sart-Tilman.

Mais si les vices du système actuel ont été dénoncés avec clairvoyance, « je ne redoute point — disait Monsieur le Vice-Président

---

(1) A l'intention des lecteurs non initiés, rappelons que la carrière des membres du personnel scientifique commence par une période de 8 ans d'essai. L'assistantat comprend trois mandats de deux ans aux termes desquels l'assistant peut être nommé chef de travaux pour un premier terme de 2 ans. C'est donc après 8 années de services seulement que les membres du personnel scientifique peuvent obtenir leur première nomination définitive.

L'inconvénient de ce système est d'ailleurs aggravé, pour ceux qui sont ensuite promus dans le corps enseignant, par le fait que les services prestés dans le cadre du personnel scientifique n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté des Professeurs et Chargés de cours.

à l'issue d'une synthèse fort applaudie — après avoir développé devant vous quelques raisons d'anxiété, d'être accusé de pessimisme : c'est que la lucidité est la pierre angulaire d'un optimisme constructif, et les obstacles sont déjà très près d'être vaincus, quand ils ont été bien mesurés et leurs données correctement définies ».

\* \* \*

Le baron Ludo Van Bogaert, directeur à l'institut Bunge d'Anvers et M. W. Olszak, professeur à l'École Polytechnique de Varsovie sont proclamés respectivement Docteurs Honoris Causa et Ingénieur honoris causa.

Les Professeurs Orban et Campus exposent devant un public attentif les titres de ces éminentes personnalités.

Au nom du Docteur W. Olszak et en son nom personnel, le Docteur L. Van Bogaert, prononce le discours de remerciement suivant : Monsieur le Recteur,

C'est une joie pour moi de vous dire, au nom du Professeur Olszak de Varsovie à qui vous venez de remettre le diplôme d'ingénieur « honoris causa », tous nos remerciements pour ces honneurs. Nous savons, qu'au delà de nos personnages éphémères, votre geste s'adresse à un art et à une marche géographique.

Le monde moderne vit dans la fièvre d'une manipulation « polytechnique » de la matière, du temps et de l'espace — dans le souci de l'économie d'un « potentiel nerveux humain » si constamment sollicité. C'est dans cet esprit que vous avez été conduit à souligner la portée de nos deux disciplines.

Mais il y a plus, croyons-nous. La terre polonaise a le douloureux privilège d'avoir été et d'être un lieu de jonction historique où les mondes slave et occidental se mesurent ou s'éprouvent. Nos régions wallonnes et flamandes vivent depuis des siècles dans le jeu d'un flot où s'affrontent les marées germaniques et latines.

Nos angoisses, nos alertes, nos défaites et nos victoires sont sœurs.

C'est pour cela probablement que l'Université de Liège, sentimentelle vigoureuse du bastion mosan, a voulu faire signe, solennellement, à un polonais et à un belge flamand attachés profondément, l'un et l'autre, à votre culture propre.

Nous pouvons vous assurer en retour que les hommes les plus sains et les plus vigilants de nos contrées respectives seront sensibles à ce sens de votre appel et qu'ils vous en disent, avec nous leur très sincère gratitude ».

\* \* \*

Ce sont des « réflexions sur un dixième anniversaire » qui constituent le thème du remarquable discours de rentrée prononcé par M. Marcel Dubuisson, Recteur de l'Université.

Il y a dix ans, deux lois d'une grande importance entraient en vigueur :

Les lois sur l'autonomie des Universités d'une part et sur les fonds de constructions scolaires universitaires d'autre part. Elles ont joué un rôle important dans le développement de notre *Alma Mater* puisque les crédits de fonctionnement sont passés en dix ans de 33 à 163 millions, tandis que le nombre des membres du personnel a pratiquement doublé. Enfin la construction de nouveaux bâtiments et l'aménagement d'anciens purent être entrepris, leurs coûts s'élevant à 710 millions depuis 1954.

Mais c'est surtout vers l'Université qui s'élèvera demain au Sart Tilman que tendent tous les efforts. Dès 1967, y seront déjà installés, les Instituts de chimie, de physique, de botanique et d'éducation physique ainsi que des homes et restaurants d'étudiants.

Si les résultats obtenus en 10 années constituent une étape fondamentale dans la vie de notre *Alma Mater*, il reste à « maintenir et élever la valeur de notre enseignement traditionnel ». Si de nombreux efforts ont été faits dans ce sens ils se sont chaque fois heurtés à la loi de 1929 qui a distingué les grades légaux des grades scientifiques.

Cette loi prescrit d'une part que l'exercice de telle profession est subordonné à la possession d'un diplôme, d'autre part que l'obtention du grade académique correspondant à ce diplôme est conditionnée par un programme déterminé. La loi ne se contente donc pas d'unir de façon indissoluble diplôme et accès à une profession, mais aussi diplôme, grade et programme.

Il en résulte un manque de souplesse et d'adaptation qui devrait pouvoir être corrigé par les Conseils de Faculté. Mais ceux-ci, liés par la loi, voient leur compétence bornée aux seuls titres scientifiques. La distinction entre ces grades n'existe dans aucun autre pays et a amené le dépôt d'un projet de loi visant à modifier la situation actuelle.

« Ce projet ne résout pas l'équivoque fondamentale de la coexistence des grades légaux et scientifiques.

De plus, l'autonomie des programmes ne nous est pas encore concédée. Cette autonomie, en remettant au Conseil d'Administration des pouvoirs aujourd'hui détenus par le Roi, éviterait bien des retards inutiles, du papier gâché et les aléas d'une procédure désuète.

En dépit de ces deux faiblesses, le projet gouvernemental donnera aux Universités une possibilité très réelle d'entreprendre un vaste effort de rénovation des enseignements. Elles disposeront d'une procédure suffisamment maniable (si les hommes en place l'utilisent correctement) pour opérer à temps les aménagements qui s'imposent à la liste légale des grades académiques, pour réduire à l'essentiel les matières d'examen et pour construire à partir de là, des programmes de cours entièrement conformes aux nécessités d'une *authentique formation universitaire* ».



« M. le Professeur Duyckaerts, dans une remarquable étude parue au bulletin des *Amis de l'Université* a excellemment démontré que l'organisation de l'enseignement est fondamentalement viciée parce qu'elle ne respecte pas les étapes naturelles de l'évolution psychique... L'étudiant choisit sa carrière universitaire en fonction d'une vocation ou tout au moins d'une curiosité préférentielle ».

La candidature lui impose de trop nombreuses matières quand elle devrait grouper un petit nombre de disciplines fondamentales. Les licences souffrent aussi d'une surcharge de matières ; les mémoires grossissent chaque année ; « le temps de la méditation fait cruellement défaut ».

« Je crois pour ma part que cette conception des études est fausse... Mais ce que nous pouvons donner aux étudiants, c'est, à côté d'une formation de base, l'habitude de réfléchir, l'habitude de choisir, de hiérarchiser, de synthétiser leurs connaissances, de les utiliser, de les adapter à des cas originaux, nous pouvons les inciter à l'initiative, au travail personnel, nous pouvons les conduire à être capables de s'intégrer dans des milieux variés, de faire face à des tâches inconnues, de tirer en un mot le meilleur parti de leurs aptitudes pour devenir, peu à peu, à l'école de la vie, de véritables spécialistes ».

... « Le monde moderne a besoin d'hommes dont la préparation soit plus complète, plus approfondie que celle des Licenciés et qui, forts de techniques éprouvées, fassent en toute sincérité le long apprentissage du travail scientifique, en même temps qu'ils se mettent au courant des développements les plus récents du savoir. »

« Et ceci nous mène devant le problème, que je considère comme capital, l'absence actuelle d'un enseignement post-gradué.

Je pense que nous devons envisager d'urgence ce troisième cycle d'études, entrer résolument dans la voie de l'organisation d'enseignements complémentaires couronnés par des certificats particuliers et voir comment nous pourrions consacrer par un grade supérieur la maîtrise acquise dans une discipline donnée. »

La réforme suggérée par M. le Recteur Dubuisson, répartit l'enseignement supérieur en trois stades dont les deux premiers, consacrés à la formation générale, comprennent la candidature et la licence, tandis que le troisième — tout à fait original dans notre pays — est constitué par un post-graduat destiné à l'épanouissement de la formation scientifique. « Ce sont ces problèmes de réforme que je présente à mes Collègues, en les priant avec insistance d'y penser dans un esprit constructif.

« L'Université au Sart Tilman sera large, claire, riche de possibilité. Que vaudra-t-elle si notre conception des études est périmée ? »

L'ensemble Bach de l'Orchestre de Liège, placé sous la direction du Maître F. Quinet, rehaussait cette cérémonie. Il fit entendre deux extraits de « Water Music » de G. F. Haendel, le chant extrait des « variations sur un thème de Frank Bridge » de B. Britten et l'adagio de la « symphonie n° 13 » de J. Haydn.

## L'expansion des Universités belges

Les 5 et 6 novembre 1963, le comité de l'enseignement supérieur et de la recherche près le conseil de l'Europe a tenu à Liège, à l'institut de zoologie, sa huitième réunion.

Au sein de ce comité, siègent les délégués des pays membres du conseil de l'Europe ou signataires de la convention culturelle européenne.

Chaque délégation nationale comprend deux membres à voix délibératives dont l'un est un haut fonctionnaire mandaté par son gouvernement et l'autre une personnalité universitaire désignée par les instances universitaires compétentes.

Compte tenu du programme général du conseil de coopération culturelle, le comité de l'enseignement supérieur et de la recherche a particulièrement pour mandat de :

- assurer ou favoriser la coopération entre les nations européennes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- adresser au gouvernement et aux organisations intergouvernementales européennes des avis et des recommandations sur les problèmes relevant de ce domaine;
- promouvoir les relations entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Europe;
- réunir toute documentation, procéder à toutes études et faire paraître les publications utiles.

Ce comité tient au moins une réunion annuelle à Strasbourg. Il tient généralement une deuxième réunion dans une autre ville universitaire facilement accessible.

M. F. Darimont, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'éducation nationale et de la culture siège dans ce comité depuis sa création.

M. le recteur M. Dubuisson a représenté les recteurs des universités belges au sein de ce comité lors des 4, 5, 6, et 7<sup>es</sup> réunions.

Actuellement, c'est M. M. Leroy, recteur de l'université libre de Bruxelles, président de la Conférence des Recteurs des universités belges qui y représente les recteurs belges.

A Strasbourg, en mars 1963, M. F. Darimont a été élu président du comité qui a, par ailleurs, accepté l'invitation du recteur de l'université de Liège à venir tenir, à Liège, sa huitième réunion.

Les principaux sujets de discussion de la réunion de Liège étaient :

1. — Le rapport sur l'expansion des universités au Royaume-Uni présenté, au nom de la délégation britannique, par le Professeur Sir William Mansfield Cooper, Vice Chancellor, University of Manchester;

2. — Le rapport sur l'expansion des universités belges présenté, au nom de la délégation belge, par le recteur M. Dubuisson. Lors de la présentation du rapport, dont on trouvera le texte ci-après, le recteur Dubuisson a mis particulièrement en évidence ce qui, dans les universités :

— d'une part lui paraît favorable aux échanges et à la collaboration européenne (facilité de désignation de spécialistes étrangers dans le corps professoral et scientifique; larges facilités de congé accordé avec traitement aux professeurs et collaborateurs scientifiques désirant faire de longs séjours à l'étranger; large initiative sur le plan des constructions, grâce à la maîtrise de l'ouvrage qui permet le recours à des bureaux d'étude étrangers; politique de jumelage des universités belges et étrangères conduisant à des échanges de plus en plus fréquents entre savants de ces universités).

— d'autre part, lui paraît défavorable (rigidité des programmes d'études due à des dispositions législatives périmées retardant la réforme des études et l'organisation des études post-graduées; conditions rigides d'admission des étudiants).

Le rapport de la délégation belge a reçu un excellent accueil.

La discussion auquel il a donné lieu a mis en lumière l'intérêt tout particulier que le comité lui a porté.

## PREMIERE PARTIE

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE

Nous traiterons, dans cette première partie :

- 1) des institutions d'enseignement supérieur en Belgique;
- 2) du régime légal de la collation des grades académiques;
- 3) des institutions d'encouragement à la recherche scientifique.

#### Chapitre I. — Les institutions d'enseignement supérieur

La Belgique compte quatre universités : deux universités de l'Etat et deux universités libres, et sept établissements d'enseignement supérieur assimilés aux universités : quatre institutions de l'Etat et trois institutions libres.

##### a) Les Universités de l'Etat.

Les deux universités de l'Etat de Gand et de Liège ont été fondées sous le régime hollandais en 1816. Elles comprenaient à cette époque quatre facultés : Philosophie et Lettres, Droit, Sciences et Médecine

auxquelles s'ajoutaient à Gand les Ecoles Techniques et à Liège l'Ecole des Arts et Manufacture et des Mines; ces écoles furent constituées dans la suite en faculté des Sciences Appliquées.

L'université de Gand connut trois régimes linguistiques : le latin pendant la période hollandaise, le français de 1830 à 1930 et le flamand depuis cette date; l'université de Liège en connut deux : le latin jusqu'en 1830 et le français depuis lors.

b) **L'université catholique de Louvain** avait été créée en 1425 sous le règne du duc Jean IV de Brabant, par une bulle du Pape Martin V. Elle groupait au départ les facultés des Arts, de Droit (canon et civil) et de Médecine auxquelles s'ajouta bientôt la faculté de Théologie.

Supprimée par la République française en 1795, elle fut rétablie en 1834 par l'assemblée des évêques de Belgique. A cette époque existait toujours à Louvain une université de l'Etat qui avait été fondée par Guillaume I<sup>er</sup> d'Orange en même temps que les universités de Gand et de Liège. L'université catholique s'installa donc à Malines jusqu'en 1835, date de la fermeture de l'université de l'Etat, où elle se réinstalla dans ses vieux collèges à Louvain. Elle compta à ce moment les facultés de Théologie, Philosophie et Lettres, Sciences, Droit canon, Droit et Médecine.

Actuellement, elle compte 8 facultés avec la faculté des Sciences économiques et sociales et la faculté des Sciences appliquées, issue des écoles spéciales.

c) **L'université de Bruxelles** fut fondée sous le signe du Libre Examen en 1834, en même temps que l'université catholique de Louvain. Elle groupait à cette époque quatre facultés : Lettres, Droit, Sciences et Médecine auxquelles viendront s'ajouter au cours des temps une cinquième : celle des Sciences appliquées, nommée à l'origine Ecole polytechnique, puis une sixième : celle des Sciences sociales.

d) **Les Etablissements d'enseignement supérieur assimilés aux universités** comprennent :

- L'Ecole Royale Militaire, institution d'Etat, relevant du ministère de la défense nationale, qui compte notamment une section polytechnique;
- L'école de Médecine vétérinaire à Cureghem;
- L'institut agronomique de Gembloux;
- L'institut agronomique de Gand rattaché depuis peu à l'université de Gand :

ces trois établissements sont des institutions de l'Etat relevant du ministère de l'éducation nationale et de la culture.

- La faculté polytechnique de Mons;

- Les facultés universitaires « Notre-Dame de la Paix » à Namur qui comprennent les candidatures en droit, notariat, philosophie et lettres, sciences, pharmacie et médecine;
- La faculté universitaire Saint-Louis à Bruxelles, qui comprend les candidatures en droit, notariat, philosophie et lettres :

ces trois établissements sont des institutions libres subventionnées par l'Etat.

## Chapitre II. — La collation des grades académiques

### 1. — La période de stagnation (1830-1870).

A l'origine, les facultés possédaient le droit de délivrer elles-mêmes les diplômes et de conférer les grades académiques. Ce droit, joint à l'obligation de la dissertation doctorale dans toutes les facultés, était de nature à maintenir le prestige de l'enseignement supérieur, malgré l'obligation d'utiliser la langue latine dans la majeure partie des enseignements, ce qui constituait un obstacle sérieux à l'influence de ceux-ci.

La première loi organique de l'enseignement supérieur dans la Belgique indépendante (1835) supprima tout cela.

En fait, elle paraît avoir été plus préoccupée, par réaction contre le régime hollandais, de faire le contraire de ce qui se produisait avant 1830 que de faire œuvre réellement positive.

La période de 1830 à 1870 se caractérisait donc par les réformes suivantes :

- le pouvoir de conférer les grades académiques est retiré aux universités pour être confié à un jury : d'abord (1835) un *jury central* nommé par les trois branches du pouvoir législatif, ensuite (1849) un *jury mixte*, c'est-à-dire composé en nombre égal de professeurs des universités de l'Etat et de professeurs des universités libres;
- un examen d'entrée est créé (1849) dont la réussite est sanctionnée par l'octroi du grade d'« élève universitaire », indispensable pour entreprendre des études universitaires; il fut supprimé en 1855, ce qui provoqua à cette époque dans les universités un afflux d'élèves non préparés.
- afin de remédier à ce que l'on appelait déjà une surcharge des programmes, des cours furent supprimés et les horaires limités (1849). Bientôt (1857), on introduisit la distinction entre, d'une part, les cours à *examens* et d'autre part, les cours à *certificats* pour lesquels la présence purement matérielle de l'étudiant suffisait; cette mesure fut particulièrement néfaste pour l'enseignement supérieur car elle aboutissait à abolir virtuellement certains cours pourtant fondamentaux.

## 2. — La période de rénovation scientifique (1870-1929).

Une orientation nouvelle des esprits se dessina aux environs de l'année 1870. D'Allemagne, dont l'influence scientifique était grande, s'exerça un mouvement de réactions contre la stagnation de la plupart des disciplines de notre haut enseignement; de ce pays vint le culte de la recherche scientifique désintéressée et la nécessité des cours pratiques.

Cette période fut donc celle des laboratoires et des séminaires.

On peut en schématiser comme suit les principales caractéristiques :

- le droit de conférer les grades académiques est à nouveau confié aux facultés (1876) tandis que la dissertation doctorale est rétablie (1890);
- les cours « à certificats » sont supprimés; des cours nouveaux sont instaurés pour permettre le développement de disciplines dont l'absence dans les programmes universitaires avait été dénoncée; des grades nouveaux sont créés; des instituts ou écoles spéciales, érigées;
- des exercices pratiques, laboratoires et séminaires sont institués par la loi de 1876 dans les facultés des Sciences et de Médecine ou organisés spontanément par les universités dans les autres facultés;
- la nomination d'assistants pour aider certains professeurs est prévue.

Les universités belges étaient donc en pleine prospérité lorsque éclata la grande guerre. Ne voulant pas dispenser leur enseignement à quelques privilégiés alors que la jeunesse accomplissait au front son devoir patriotique, les quatre universités fermèrent leurs portes de 1914 à 1918 malgré les pressions de l'occupant.

L'Université de Louvain eut particulièrement à souffrir de la guerre : la ville fut mise à sac et la bibliothèque entièrement brûlée.

Au lendemain de la guerre, les universités durent affronter des difficultés d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles : d'abord la remise en marche d'une telle institution après un arrêt de quatre ans; le remplacement de nombreux membres du corps professoral; la réfection de bâtiments détruits et le manque de matériel didactique ou scientifique.

## 3. — Le régime actuel.

La loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires traduit — comme déjà les lois organiques précédentes — trois préoccupations fondamentales :

- 1) obliger ceux qui aspirent à une profession libérale et à certaines fonctions publiques à posséder un *titre universitaire*;

- 2) subordonner l'acquisition de ce titre à l'obtention de deux ou trois *grades académiques*;
- 3) subordonner l'obtention de ces grades à la réussite d'*examens* dont la matière est déterminée par la loi.

A. — *Hierarchie des grades.*

Dans toutes les facultés, le premier grade est celui de *CANDIDAT* obtenu après deux, parfois trois années d'études. Le second grade est généralement celui de *LICENCIÉ*, obtenu après deux années d'études ou, pour le Droit et la Médecine, d'emblée celui de *docteur* (3 et 4 années d'études), pour les Sciences Appliquées celui d'*ingénieur* (3 ans) et pour la Pharmacie celui de *Pharmacien* (3 ans).

Ces grades habilitent d'une façon générale à l'exercice des professions.

Le troisième grade, celui de *DOCTEUR* (en Philosophie et Lettres et en Sciences) est conféré un an au moins après la licence et subordonné à la présentation d'une dissertation originale et d'une thèse annexe défendue publiquement.

Enfin, un dernier grade domine la hiérarchie des grades académiques : celui d'*AGREGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*, conféré deux années au moins après le grade de docteur. Il comporte la présentation d'une dissertation originale et de trois thèses accessoires et leur défense orale, ainsi qu'une leçon publique.

B. — *Types de grades.*

Le régime belge se caractérise essentiellement par la coexistence de deux types de grades académiques : les *grades légaux* et les *grades scientifiques*.

Il n'existe entre eux aucune différence d'études, d'examens ou de valeur : les premiers sont ceux qui ont été établis et dont les conditions d'admission et les programmes d'examens ont été fixés *par la loi elle-même*. Les seconds sont organisés *par les universités* (1); en fait, il s'agit souvent de disciplines qui n'ont pas trouvé leur place dans les facultés traditionnelles et qui correspondent à des courants du savoir et de la recherche apparus depuis la fin du siècle dernier (sciences sociales, politiques, économiques, pédagogiques, etc.) ou d'études complémentaires menées après l'obtention d'un grade légal (médecin hygiéniste, docteur en sciences pharmaceutiques, en sciences agronomiques, etc.).

D. — *Economie de la loi de 1929.*

1) La loi détermine les *conditions d'admission* aux études universitaires : le certificat d'humanité est exigé pour presque toutes les

---

(1) Conformément aux réglemens arrêtés par le Roi, en ce qui concerne les universités de l'Etat.

disciplines; sauf pour les études d'ingénieur, la réussite d'un examen d'entrée n'est plus nécessaire.

2) La loi énumère les *grades académiques* (légaux), détermine les conditions de leur octroi et fixe les matières des examens.

3) Elle détermine les effets légaux des grades.

4) Elle donne aux universités elles-mêmes le *pouvoir de conférer les grades académiques*, elle accorde également ce pouvoir à certains établissements assimilés aux Universités, pour certains grades déterminés; elle réserve le contrôle de l'Etat en constituant une commission d'*entérinement*; cette formalité est indispensable pour que les diplômes produisent des effets légaux.

5) Enfin, des jurys constitués par le Gouvernement (« jurys centraux ») sont également habilités à conférer les grades académiques, notamment aux récipiendaires qui ne sont pas élèves des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

### Chapitre III. — Les institutions d'encouragement à la recherche scientifique

Dans ce chapitre, nous examinerons brièvement les institutions d'Etat ou privées qui ont pour but ou pour effet de favoriser le développement de la recherche scientifique, ou plus particulièrement des universités.

#### A. — *Les académies.*

Il y a, en Belgique, 7 académies :

1) L'académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

2) L'académie royale flamande des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Ces académies sont divisées en trois classes :

— la classe des Sciences qui s'occupe spécialement des Sciences Physiques et Mathématiques, ainsi que des Sciences Naturelles;

— la classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques qui s'occupe de l'Histoire, de l'Archéologie, des Littératures Ancienne et Moderne, de la Philosophie et des Sciences Morales et Politiques;

— la classe des Beaux-Arts qui s'occupe de la Peinture, de la Sculpture, de la Gravure, de l'Architecture, de la Musique ainsi que de l'Histoire des Beaux-Arts et de la critique d'Art.

3) L'académie royale de Médecine de Belgique;

4) L'académie royale flamande de Médecine de Belgique.



Ces deux académies ont pour objet de répondre aux demandes qui lui sont faites par le gouvernement et de s'occuper de toutes les études et recherches qui peuvent contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir.

Chacune d'elles est divisée en six sections, ayant spécialement les attributions suivantes :

La première : Sciences anatomiques et physiologiques, Physique et Chimie médicales;

La seconde : Médecine humaine;

La troisième : Chirurgie et Obstétrique;

La quatrième : Hygiène, Médecine légale et Police de la Médecine;

La cinquième : Pharmacie;

La sixième : Médecine vétérinaire.

5) L'académie royale de Langue et de Littérature françaises.

6) L'académie royale flamande de Langue et de Littérature.

Chacune d'elles groupe des personnalités qui, par leurs travaux, leurs écrits ou leurs discours ont contribué de façon la plus éminente à l'étude ou à l'illustration de la langue française pour la première, de la langue flamande pour la seconde.

7) L'académie royale des Sciences d'Outre-Mer qui a pour mission d'entreprendre l'étude des sciences coloniales, de favoriser le développement de celles-ci et leur propagation dans l'enseignement supérieur, et d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales.

Dans la perspective du développement de la Recherche Scientifique, chacune de ces académies, outre qu'elle groupe les savants les plus représentatifs des disciplines qu'elle patronne, utilise les moyens suivants :

- la publication dans ses collections d'ouvrages scientifiques réputés;
- l'organisation de concours annuels;
- la gestion de fondations ou de prix divers destinés soit à subventionner certaines recherches, soit à couronner des travaux scientifiques.

#### B. — *Les grandes fondations scientifiques.*

Au lendemain de la première guerre mondiale, deux grandes fondations ont vu le jour : la Fondation universitaire et le Fonds national de la recherche scientifique.

La FONDATION UNIVERSITAIRE créée en 1920 est une institution d'utilité publique dotée de la personnalité juridique. Son capital de départ a été constitué par une partie des avoirs de la *Commission for relief in Belgium*.

Elle a pour objet, d'une part d'attribuer des bourses d'études aux jeunes gens qui désirent entreprendre des études supérieures, et d'autre part de développer la production scientifique en Belgique en accordant son appui aux savants, aux chercheurs et aux étudiants les plus dignes.

Elle accorde notamment des prêts pour études en Belgique, des bourses pour permettre à des jeunes gens qui ont terminé leurs études de compléter leur formation dans des établissements scientifiques de l'étranger, des subventions pour favoriser la publication d'ouvrages et de revues scientifiques en Belgique et des subventions à des institutions et associations scientifiques.

Le FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE créé en 1928 à l'initiative du Roi Albert 1<sup>er</sup> tire ses ressources :

- des intérêts d'un capital réuni grâce à de généreuses contributions privées;
- d'une subvention annuelle accordée par l'Etat en vertu d'une loi du 1<sup>er</sup> août 1960 (cette subvention était de 70 millions en 1962).

Les revenus du F. N. R. S. sont affectés principalement à des activités de deux ordres :

- a) la rémunération de chercheurs, auxquels le fonds accorde un « mandat »;
- b) le financement de recherches, par l'octroi de « crédits aux chercheurs » qui couvrent aussi bien les frais de personnel ou de matériel que ceux de fonctionnement.

Le F. N. R. S. ne possède pas en propre de laboratoire de recherches; il laisse, aux chercheurs de toutes les sciences, la liberté la plus entière. Il contribue, dans une large mesure, à la formation de cadres scientifiques universitaires de haute valeur et les mandats et subsides qu'il distribue profitent, pour la plus grande part, aux universités.

Depuis la deuxième guerre mondiale, d'autres fondations ont encore été créées :

1. L'INSTITUT POUR L'ENCOURAGEMENT DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE (I. R. S. I. A.) fondé en 1944 a pour but de promouvoir les recherches scientifiques et techniques susceptibles d'assurer le progrès dans l'industrie et l'agriculture, et de poser et étudier les problèmes scientifiques et techniques dont la solution est de nature à favoriser le développement de l'économie nationale.

L'institut tire ses ressources d'une dotation accordée annuellement par le gouvernement : de 20.000.000 fr. pour la première année (1945), elle atteignait en 1961 235.000.000 fr.

Cette intervention est divisée en deux grandes branches :

- a) l'octroi d'une subvention pour l'exécution de recherches intéressant l'industrie et l'agriculture;
- b) l'octroi de bourses.

La première représente la part la plus importante de l'action de l'Institut. Parmi les bénéficiaires des subventions de l'I. R. S. I. A. figurent notamment des associations de recherches telles que le Centre national de recherches métallurgiques, l'Institut belge des hautes pressions, le Centre d'études des hauts polymères, etc..., où collaborent des firmes industrielles et des laboratoires ou chercheurs universitaires.

2. L'INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DES SCIENCES NUCLÉAIRES (I. I. S. N.) dont le budget annuel (près de 100.000.000) atteint le 1/4 des crédits affectés à l'ensemble de la recherche nucléaire, ceux-ci représentant par ailleurs le 1/4 de l'ensemble des subsides consentis par l'Etat pour la recherche scientifique.

3. Le FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MÉDICALE dont le budget annuel (20.000.000 fr. en 1962) est presque exclusivement réparti entre chercheurs des universités.

4. Par ailleurs, des crédits sont inscrits annuellement au budget de l'Etat pour permettre l'octroi de subventions en faveur de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE. Un arrêté royal du 5 février 1962 règlemente cet octroi par le ministre de l'éducation nationale.

Ces subventions ont pour but de favoriser la recherche fondamentale collective, c'est-à-dire la recherche scientifique n'ayant pas en vue des applications immédiates, et organisée en équipes sous la direction de un ou de plusieurs promoteurs.

Les chercheurs des universités en sont les principaux bénéficiaires.

### C. — *L'organisation de la politique scientifique.*

La Belgique a pris conscience, comme la plupart des pays européens, de l'importance de la recherche scientifique pour le développement économique et social du pays.

Elle est l'un des pays européens « qui s'est le plus énergiquement attaqué au développement des activités scientifiques, et en quelques années, l'organisation nationale belge de la recherche a été profondément modifiée » (1).

1) De 1957 à 1959, se réunit, sous la présidence du Roi Léopold III une COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES QUE POSENT A LA BELGIQUE ET AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER LES PROGRÈS DES SCIENCES ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Composée de personnalités éminentes du monde scientifique elle établit des rapports et formula des recommandations au gou-

(1) PIGANJOL et VILLECOURT : « Pour une Politique Scientifique », Flammarion, 1963, p. 267.

vernement sur les grands problèmes posés par le développement des Sciences, et notamment sur ceux de l'enseignement, du personnel et des bâtiments universitaires.

Ses travaux sont à la base de toutes les décisions qui ont été prises depuis dans ce domaine.

2) C'est notamment sur sa recommandation qu'a été promulgué l'arrêté royal du 16 septembre 1959, relatif à l'organisation de la politique scientifique. Cet arrêté a créé :

a) LE COMITÉ MINISTÉRIEL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE (C. M. P. S.), présidé par le premier ministre et groupant tous les ministres qui par leurs attributions, sont intéressés aux problèmes que pose l'élaboration de la politique scientifique.

b) LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE (C. I. P. S.) comprenant 13 membres désignés dans les administrations des ministères intéressés, qui est chargée de coordonner la préparation et l'exécution des décisions gouvernementales en matière de politique scientifique.

c) LE CONSEIL NATIONAL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE (C. N. P. S.) qui prépare pour le Comité les éléments de la politique scientifique de la nation, et suit le développement de celle-ci.

Le Conseil comprend une trentaine de membres choisis parmi les personnalités les plus représentatives de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des milieux économiques et sociaux. Le Conseil a notamment pour mission (1) :

- 1) D'étudier, en liaison étroite avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur assimilés aux universités, et de proposer la conduite à suivre pour promouvoir le développement adéquat des établissements de haut enseignement, en rapport avec les besoins de la nation, l'expansion de la recherche et l'augmentation du nombre des étudiants;
- 2) De tenir à jour une information complète sur les services de recherche du pays, ainsi que sur les travaux qui y sont effectués;
- 3) De proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de créer les conditions favorables à la promotion et à la coordination efficaces des activités de recherche scientifique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique;
- 4) De concevoir un programme général d'expansion des recherches, aussi bien dans les sciences naturelles et exactes, et d'en indiquer les voies et moyens dans le cadre du produit national;
- 5) De formuler pour l'élaboration du budget de l'Etat, les suggestions tendant à adapter aux besoins le financement des activités de recherche scientifique;

(1) article 14 de l'arrêté royal du 16 septembre 1959.

- 6) D'étudier les conditions d'efficacité de la recherche;
- 7) D'étudier les moyens de coordonner la diffusion des résultats de la recherche;
- 8) De conseiller le gouvernement en ce qui concerne la participation de la Belgique aux activités scientifiques internationales.

Le C. N. P. S. est assisté de deux comités permanents : un comité de liaison des universités, et un comité d'experts scientifiques.

D'autre part, pour l'étude approfondie des questions les plus importantes, il a notamment créé quatre groupes de travail « sectoriels » pour le développement de :

- la recherche médicale;
- la recherche nucléaire;
- la recherche technologique avancée et spatiale;
- la recherche sociale;

Dès leur mise en place, les organes de la politique scientifique ont centré leur action sur le financement de la Recherche et les moyens à lui consacrer.

Sous leur impulsion, un emprunt à 30 ans a été lancé; il bénéficie de la garantie de l'Etat et doit se monter en 10 ans à 3 milliards de francs.

Les ressources ainsi rassemblées pour les première, deuxième et troisième tranches atteignent les montants respectifs de 261 millions, 265 millions et 266 millions, au 31 août 1963, les souscriptions à la quatrième tranche s'élèvent à 245 millions.

Ces sommes sont mises à la disposition du gouvernement pour être réparties, selon les recommandations du C. N. P. S., en faveur de la recherche scientifique. Les chercheurs des universités en bénéficient pour la plus grande part.

\* \* \*

Il existe d'autres moyens d'encouragement à la recherche scientifique trop nombreux pour être énumérés dans ce rapport. Ils consistent généralement en des prix, fondations, ou bourses privées destinés à favoriser les recherches, récompenser des mérites, couronner des travaux scientifiques ou promouvoir des institutions de haut enseignement ou de recherches.

Dans cette dernière perspective, il convient cependant de signaler l'action de la *Conférence des Recteurs des universités belges*, créée le 4 mai 1962.

Cette conférence délibère sur toutes questions susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement ou l'expansion des universités.

## DEUXIÈME PARTIE

### L'ADAPTATION DES UNIVERSITÉS

#### Introduction : Position du Problème

Dans la première partie, nous avons brossé un tableau très général de l'enseignement supérieur en Belgique et de l'évolution du régime légal de la collation des grades académiques et nous avons indiqué les principaux moyens dont dispose la Belgique pour favoriser le développement de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

Dans cette seconde partie, nous traiterons des problèmes qui se posent aux universités belges depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, relativement à leur expansion.

Au cours de celle-ci, les universités eurent énormément à souffrir; contrairement à ce qui s'était passé de 1914 à 1918, il apparut, en 1940, qu'il était de l'intérêt des universités de continuer à fonctionner afin de préserver, dans la mesure du possible, les jeunes gens contre les réquisitions de l'occupant.

En 1941, cependant, l'université libre de Bruxelles fut fermée d'autorité par les Allemands.

Un élan de solidarité rapprocha alors les quatre universités. Gand, Liège et Louvain n'hésitèrent pas à accueillir, sans distinction d'aucun ordre, les étudiants bruxellois, malgré l'accroissement inévitable des préoccupations de toutes espèces qui devait en résulter.

Ce geste n'est certes pas étranger à la bonne entente qui règne entre les quatre universités belges.

Mais c'est encore une fois l'université de Louvain qui connut le plus grand désastre : en 1940, puis en 1944, de violents bombardement ravagèrent la ville, atteignant durement l'université et incendiant à nouveau la bibliothèque.

Liège ne fut pas plus épargnée : 2000 bombes volantes saccagèrent l'agglomération liégeoise, l'isolant presque du reste de la Belgique.

Au lendemain de la guerre, un énorme travail attendait donc les autorités académiques :

- les bâtiments devaient être reconstruits, restaurés ou agrandis;
- le matériel scientifique, périmé ou détruit, devait être renouvelé;
- le personnel enseignant, scientifique, administratif ou technique devait être remplacé ou augmenté;
- l'enseignement et la recherche devaient être adaptés aux immenses progrès que la guerre avait fait faire à la science.

L'ensemble des problèmes qui se posaient donc aux universités dans cette période d'après-guerre peuvent être synthétisés en quelques mots : il s'agit avant tout d'une ADAPTATION AUX CONTINGENCES MODERNES :

- adaptation des *structures d'organisation*, d'abord;

- adaptation des *moyens* (financiers, en personnel, en bâtiments), ensuite;
- adaptation de l'*enseignement et de la recherche* et leur expansion enfin.

Chacun de ces problèmes fera l'objet d'un chapitre de cette seconde partie, mais avant d'en entreprendre le développement il convient, pour mieux situer les idées, de schématiser les grandes étapes de l'expansion d'après-guerre :

- une première étape consista en l'*octroi d'une certaine autonomie* aux universités de l'Etat par la loi du 28 avril 1953;
- une seconde est relative aux *crédits de fonctionnement*. Ceux-ci connurent une augmentation appréciable dans les universités de l'Etat, tandis que les subventions appréciables dans les universités de l'Etat, tandis que les subventions aux universités libres furent considérablement augmentées.
- une troisième étape concerne les *bâtiments* : d'une part, la création d'un fonds des constructions universitaires permit de faire bénéficier les universités de l'Etat de ressources nouvelles en même temps qu'une loi de 1960 leur accordait la « maîtrise de l'ouvrage; » pour leurs travaux; d'autre part, depuis la même date, les universités libres purent obtenir des prêts à la construction à un taux d'intérêt extrêmement faible.
- une quatrième étape, enfin, fut celle de l'*organisation de la politique scientifique*, dont il a été parlé dans la première partie, et des projets de *réforme de l'enseignement universitaire* (modifications à la loi de 1929 sur la collation des grades académiques).

## Chapitre I. — L'adaptation des structures

### A. — Les universités de l'Etat.

Pendant plus d'un siècle, les universités de l'Etat ont vécu sous un régime de centralisation excessive; leur régime reposait sur un cloisonnement étanche entre les questions d'ordre scientifique, de la compétence des autorités académiques, et celles d'ordre administratif réservées exclusivement au ministre de l'instruction publique; chaque affaire de quelque importance devait être réglée par lui; les affaires mineures ne pouvaient l'être qu'en son nom.

Sur le plan local, deux autorités bien distinctes étaient en place :

- le *recteur*, d'une part, nommé par le Roi parmi trois professeurs élus par le conseil académique, qui avait comme attribution exclusive la direction des questions académiques;
- l'*administrateur-inspecteur*, d'autre part, représentant local du ministre, qui agissait au nom de celui-ci et qui exerçait — comme son nom l'indique — à la fois des fonctions d'administration et des fonctions d'inspection.

Ce régime présentait, à côté de bien d'autres, trois graves inconvénients :

- a) la concentration excessive de toutes les affaires universitaires au département de l'instruction publique;
- b) l'impossibilité pour le corps académique d'intervenir dans la gestion de l'université;
- c) la scission radicale entre les pouvoirs en matières académiques et les pouvoirs en matières administratives, nonobstant la liaison étroite entre ces deux ordres de questions.

Comme le dit l'exposé des motifs de la loi du 28 avril 1953, ces méthodes de gestion « s'avéraient de moins en moins adaptées à l'évolution rapide qui a caractérisé la recherche scientifique ». Le rôle du recteur et de l'administrateur-inspecteur devenait ainsi de plus en plus difficile.

La réforme intervenue en 1953 a précisément visé à corriger les défauts du régime de 1849; elle repose sur les trois idées suivantes :

- il convient de décentraliser au maximum les pouvoirs de gestion des universités de Liège et de Gand, tout en maintenant leur caractère d'établissements de l'Etat;
- il convient de confier, aux mains d'une seule autorité locale, l'ensemble des pouvoirs ainsi décentralisés, tant en ce qui concerne les questions académiques que les questions administratives;
- il convient enfin que l'université elle-même, par l'intermédiaire de ses propres mandataires, participe à sa propre gestion.

Ces trois idées se sont traduites dans la loi de la manière suivante : la fonction d'administrateur-inspecteur a été supprimée; on a institué un *conseil d'administration* et on lui a conféré des pouvoirs étendus de décision ou de proposition.

Le conseil d'administration est une émanation de l'université elle-même, puisque ses membres ont tous reçu l'approbation d'au moins les deux tiers des membres soit du conseil académique, soit des conseils de faculté; il est présidé par le recteur, qui conserve, par ailleurs, la présidence du conseil académique et de la commission administrative du patrimoine, il agit, dans la limite de ses attributions, non plus au nom du ministre, comme l'administrateur-inspecteur, mais au nom de l'université elle-même.

A côté du recteur, la loi a placé un vice-président du conseil d'administration pour l'aider dans l'exécution des tâches d'administration journalière et dans l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Enfin, l'autorité centrale est représentée à l'université par un commissaire du gouvernement qui a pouvoir de s'opposer provisoirement à toute mesure qu'il juge contraire aux lois et règlements. Ce système de contrôle est conçu d'une manière extrêmement souple et constructive.



Tel est l'essentiel de la réforme apportée par la loi du 28 avril 1953, et les réalisations accomplies au cours de dix années d'autonomie par les universités de l'État sont là pour démontrer combien elle était nécessaire et combien elle fut bénéfique.

Ces réalisations sont dues, en grande partie, à l'action incessante du conseil d'administration de chacune de ces universités; elles n'auraient guère été possibles sans cette réforme ou, en tout cas, n'auraient été accomplies que partiellement et tardivement.

Mais l'expérience de ces dix années a aussi montré la nécessité d'aller au-delà des réformes apportées; les pouvoirs d'autonomie accordés aux universités de l'État devraient encore être élargis, notamment en matière financière et académique (« maîtrise des programmes »).

## B. — Les universités libres.

### a) *L'université de Bruxelles.*

La naissance de l'université a été l'œuvre d'un conseil d'administration recruté par cooptation. C'est toujours ce mode de nomination qui le régit actuellement, du moins pour ceux qui y siègent en qualité de membre permanent. Il n'en reste pas moins que la composition du conseil s'est profondément modifiée depuis les origines de l'université. Comité de quelque 10 personnes en 1834 le conseil comprend aujourd'hui une quarantaine de membres.

Cette augmentation a manifesté la volonté des autorités académiques d'associer plus étroitement à la gestion de l'université d'une part, le corps professoral, d'autre part, des représentants d'organismes et d'instituts qui, intéressés par le rôle qu'assume l'université, peuvent lui apporter leur concours et leur appui.

Il va de soi que la gestion quotidienne d'une institution aussi complexe ne peut être assurée par une assemblée de 40 ou même de 10 membres.

À l'origine, le conseil d'administration avait donc délégué ses pouvoirs à un administrateur-inspecteur dont les attributions consistaient essentiellement à diriger ce que l'on pourrait nommer la politique générale de l'université mais qui étaient loin toutefois de couvrir tous les problèmes que posait la direction d'un établissement d'enseignement supérieur et notamment ceux de caractère didactique ou scientifique qui ne peuvent être résolus que par des hommes de recherche ou d'enseignement.

C'est pourquoi, en 1841, le conseil d'administration décida de nommer un recteur qui s'occuperait spécialement de ce genre de questions.

En 1861, on estima que le recteur, devant en quelque sorte personnifier le corps professoral, devait être élu par les professeurs ordinaires; son mandat fut d'un an, puis de deux à partir de 1910; il est actuellement de 3 ans.

La participation du corps professoral dans la gestion de l'université apparut toutefois encore insuffisante. Pour l'accroître, on constitua en 1891 le conseil académique et en 1894, on ouvrit le conseil d'administration aux représentants des facultés.

La charge de l'administrateur-inspecteur fut remplacée en 1907 par un « bureau permanent » comprenant le président et le vice-président du conseil, le recteur et l'administrateur; ce dernier a dans ses attributions tout ce qui concerne la gestion matérielle de l'université. Malgré quelques changements secondaires dans ses attributions, le bureau permanent est toujours l'organe de gestion journalière de l'université dont l'autorité suprême reste, en vertu des statuts, le conseil d'administration.

b) *L'université de Louvain.*

Lorsque en 1835 les évêques de Belgique décidèrent de faire revivre l'université de Louvain, ils en assumèrent la haute direction. L'archevêque de Malines en devint le grand chancelier. Le recteur, nommé par l'assemblée des évêques assure la direction interne de l'université.

Cette organisation a fait en 1962, l'objet d'une réforme importante. Parallèlement au dédoublement de l'enseignement selon les deux régimes linguistiques, français et neerlandais, progressivement entrepris depuis 1911, l'université de Louvain réalisa le *dédoublement de son administration*.

L'université reste placée sous la haute direction de l'assemblée des évêques de Belgique, mais le recteur est désormais assisté d'un conseil d'administration qu'il préside et qui comprend notamment deux pro-recteurs, deux secrétaires et deux administrateurs généraux. La fonction de pro-recteur est créée, chacun des deux pro-recteurs étant le collaborateur immédiat du recteur, avec mission envers chacune des deux sections linguistiques.

Les secrétaires généraux et les administrateurs généraux assument la direction des services administratifs et techniques et la gestion financière.

Un « conseil général » consultatif est également créé qui se compose de membres du conseil d'administration, de représentants des facultés et d'autres membres bienfaiteurs de l'université ou personnalités éminentes du pays.

Les deux sections linguistiques sont désormais plus structurées du fait que quatre facultés sont divisées en ces deux sections et que des mesures analogues sont en cours de préparation dans les autres facultés et instituts.

\* \* \*

L'adaptation des structures des universités belges s'est donc réalisée dans le sens d'une plus grande participation du corps professoral à leur gestion; les modifications qui sont intervenues au fil des années reflètent bien la prise de conscience de la réalité unitaire d'une université, entité à la fois scientifique et administrative.

Les universités libres sont en outre confrontées avec un problème particulier — qui ne se pose pas dans les universités de l'Etat puisque l'une est de régime linguistique français, l'autre de régime linguistique néerlandais — : celui du dédoublement linguistique de l'enseignement, d'une part, et des structures administratives, d'autre part.

### C. 3 — Le problème de l'essaimage des candidatures.

L'accroissement de la population estudiantine dans les années à venir est l'un des problèmes qui sont actuellement au premier plan de l'actualité en Belgique.

Les établissements d'enseignement supérieur rassemblaient en 1962, près de 33.000 étudiants et étudiantes; ce chiffre représente une augmentation de 85 % en 15 ans. Par ailleurs, des prévisions prudentes envisagent le *doublément* de la population estudiantine dans une quinzaine d'années et son *quadruplement* en 30 ans.

Pour faire face à cet accroissement, et devant le souhait de « démocratiser » l'enseignement supérieur, trois types de solutions sont généralement préconisées :

- 1) le développement et l'adaptation des universités existantes;
- 2) la création d'universités nouvelles;
- 3) l'« essaimage », par les universités actuelles, de candidatures géographiquement décentralisées.

Les deux derniers types de solutions se heurtent à de sérieuses objections :

- a) la première concerne les *cadres* nécessaires à l'enseignement et à la recherche scientifique dans de nouveaux établissements : il est nécessaire, à l'heure actuelle, et ce chiffre ne fera qu'augmenter, de recruter chaque année une soixantaine de spécialistes de choix pour assurer les fonctions enseignantes dans les universités : c'est là un chiffre considérable pour notre pays, compte tenu du fait qu'une fraction importante de l'élite se répartit aussi dans les grandes administrations, les industries, la finance, les professions libérales, etc... La création de nouvelles institutions conduira donc inmanquablement à y voir professer des éléments de seconde zone, et la qualité de l'enseignement en souffrira gravement.
- b) la seconde a trait aux *moyens financiers*. A l'heure où les crédits accordés aux universités existantes sont à peine suffisants et devront être augmentés encore pendant des années pour leur permettre de remplir correctement leur mission, il ne semble pas que le pays soit en mesure de supporter les dépenses considérables que nécessiterait l'édification de nouvelles institutions.

c) la troisième objection se rapporte plus précisément à la solution de l'essaimage. Les candidatures ainsi décentralisées connaîtront rapidement un afflux d'étudiants qui les placera devant les mêmes difficultés que les universités actuelles, avec moins encore de possibilités d'y faire face; par ailleurs — et surtout — il manquera dans ces établissements isolés, un élément essentiel à la formation de jeune universitaires : le climat d'une ville de tradition universitaire.

Il semble donc que ce soit le développement et l'adaptation des universités existantes que se trouve la solution aux problèmes posés (1).

« Les exigences de formation professionnelle, générale et surtout » sociale se rejoignent pour rendre souhaitable l'intégration de » l'étudiant à un milieu universitaire. D'une part, le recours à ces » méthodes actives implique l'accès permanent de l'étudiant à des » instruments de travail (bibliothèques, laboratoires, etc...) mis à » sa disposition par l'université et la consécration par l'étudiant » d'une véritable semaine de travail (40 heures au moins) à son » métier d'étudiant .

» D'autre part, un certain dépaysement, l'expérience d'adaptation à » un nouveau milieu, la prise de quelque distance à l'égard des habi- » tudes et opinions locales sont indispensables à la plénitude d'une » première expérience de mobilité sociale et professionnelle appelée » à se prolonger tout au long de la vie active. Enfin, c'est dans le » cadre d'un milieu universitaire que les compléments culturels et » de formation générale s'organisent et s'acquièrent le plus aisément » La conjonction de ces exigences conduit à préférer à tout autre » comme formule d'organisation type d'enseignement supérieur, celle » qui conduit les étudiants à résider *dans des cités universitaires auprès,* » *d'établissements capables de soutenir une activité de recherche sérieuse* » tout en faisant bénéficier leurs étudiants d'un encadrement pro- » fessoral et des facilités matérielles requises pour le recours à des » méthodes actives ». (2)

Cette formule ne sera cependant efficace (et démocratique) que moyennant deux conditions :

a) le développement des bourses d'études et leur calcul en fonction de l'éloignement.

Un gros effort a déjà été fait dans ce domaine :

— le Fonds national des études octroie aux étudiants belges des bourses dont le montant varie entre cinq et quarante cinq mille fr. selon les ressources familiales;

(1) Cependant, pour des motifs complexes et, notamment, en raison de sa situation linguistique institution bilingue en territoire unilingue flamand, l'université de Louvain pourrait être amenée pour sa part à souhaiter des solutions de décentralisation, notamment par l'essaimage, étant entendu que les institutions à créer dans cette perspective resteraient de véritables filiales de l'université.

(2) Prof. J. DREZE : « L'enseignement universitaire dans la Belgique de demain » *La Revue Nouvelle*, 15 juin 1963, p. 633.

- des associations privées ont constitué des bourses ou prêts d'honneur;
- enfin, l'Etat accorde, chaque année, au patrimoine des universités une subvention de prévoyance sociale, proportionnelle au nombre d'étudiants. Elle permet aux universités, par le canal de leur service social, d'intervenir notamment dans les frais d'études de certains étudiants.

a) *un cadre plus étoffé en personnel scientifique* : l'accès d'un plus grand nombre aux études universitaires entraînera notamment une surcharge du corps enseignant : or le rapport maître/élèves est actuellement de un professeur pour environ vingt cinq étudiants alors que, dans les pays anglo-saxons, il est de un pour dix; il y aura donc déjà là un effort important à consentir.

Mais en outre, afin d'éviter que cet accroissement de population ne provoque un abaissement du niveau qualitatif des études, il sera indispensable de veiller à l'adaptation intellectuelle des étudiants, en les encadrant systématiquement, en constituant des « équipes » de composition restreinte, animées par un membre du personnel scientifique.

## Chapitre II. — L'adaptation des moyens

### A. — Les ressources financières.

#### a) *Les universités de l'Etat.*

Lorsque le premier conseil d'administration des universités de Gand et de Liège eut à s'occuper de la gestion des crédits alloués par l'Etat-mission que lui confiait la loi du 28 avril 1953 il a du constater que le « gâteau » était bien maigre : ces crédits ne dépassaient guère, pour les deux universités, y compris les rémunérations de personnel, 290 millions.

Encore, parmi ceux-ci, la part destinée au fonctionnement des services scientifiques et à leur équipement — en langage administratif : les articles budgétaires 10 et 18 — était-elle particulièrement réduite, les deux universités bénéficiant *ensemble* de 20 millions de crédits de fonctionnement et de 24 millions de crédits d'équipement.

Une telle situation ne pouvait durer, sous peine de paralyser progressivement la vie même des laboratoires, séminaires et bibliothèques. Les conseils d'administration entreprirent donc une action en vue d'éclairer les pouvoirs publics sur les conséquences de la situation faite aux universités de l'Etat et d'obtenir un redressement rapide.

Progressivement, ce redressement s'opéra et les ressources mises par l'Etat à la disposition des universités de Gand et de Liège *ont triplé* en 10 ans, tandis que les crédits de fonctionnement *quintuplaient* et ceux d'équipement *quadruplaient*.

Par ailleurs, depuis 1920, les universités de l'Etat disposent d'un patrimoine propre alimenté à l'origine par les avoirs de la Commission for Relief in Belgium et dans la suite par des dons ou legs, des subventions de l'Etat en faveur des étudiants et, depuis 1958, par la perception des droits d'inscription.

En 1953, le volume des dépenses de ce patrimoine n'atteignait pas 3 millions pour l'université de Gand ni pour l'université de Liège.

Il a presque décuplé en dix ans. Mais, surtout, ces ressources ont pris une efficacité nouvelle, car, utilisées au début uniquement pour pallier l'insuffisance notoire des crédits de l'Etat, elles ont servi, dans la suite, à des réalisations d'expansion universitaire qu'il eut été impossible d'accomplir sans elles.

b) *Les universités libres.*

Institutions privées, les universités libres, à l'origine, tirèrent exclusivement leurs ressources de donateurs et mécènes privés.

Cependant, l'Etat prenant conscience de leur importance pour le développement du pays, octroya à ces universités des subsides de plus en plus élevés :

*La loi du 23 avril 1949* instaura un régime de subventions calculées comme suit :

- i) une subvention annuelle, à chacune des deux universités de Bruxelles et Louvain, équivalente à cinq dix-huitième des crédits ordinaires inscrits au budget de l'Etat en faveur de ces deux universités ensemble.
- ii) supplément à cette subvention, dont le montant, ajouté à celui de subventions à d'autres établissements supérieurs, ne peut dépasser, au total, un douzième des mêmes crédits;
- iii) une subvention annuelle destinée au paiement des pensions du personnel, équivalente, pour chacune des universités libres, aux trois huitième du montant des mêmes pensions pour les deux universités de l'Etat ensemble.

*La loi du 2 août 1960*, née d'une recommandation de la commission nationale des sciences, releva ces montants :

- i) la subvention annuelle est portée de 5/18 à 44 %;
- ii) le supplément s'élève à 2,2 %, pour chaque tranche de 1500 étudiants au delà de 5000;
- iii) la subvention pour pension est portée de 3/8<sup>e</sup> à 45 %

En outre, la même loi prévoit en faveur des universités libres, l'octroi de *prêts à la construction*, au taux d'intérêt de 2 %, auxquels est attachée la garantie de l'Etat.

Il résulte de ce qui précède que le budget ordinaire de l'université de Louvain, qui se situe actuellement aux environs du demi-milliard, est alimenté pour les trois quarts par les subventions de l'Etat, tandis

que le budget extraordinaire l'est depuis 1960 par un emprunt de un milliard. Les dépenses affectées chaque année par cette université à la construction de nouveaux bâtiments ont oscillé, de 1951 à 1962, entre 50 et 100 millions.

Le budget ordinaire de l'université de Bruxelles est également de l'ordre du demi-milliard. Les constructions, financées par un emprunt de l'Etat absorbent chaque année 60 à 175 millions.

c) *L'aide indirecte.*

L'exposé qui précède, sur l'accroissement des ressources financières des universités belges ne serait pas complet, si l'on ne faisait mention de l'aide qui leur est indirectement fournie par d'autres voies :

- 1) d'importantes subventions sont consenties aux universités ou à leurs chercheurs par les grandes fondations pour le financement de la recherche scientifique, dont il a été traité dans la première partie de ce rapport.
- 2) d'autre part, l'article 63 de la loi du 28 avril 1953, accordant l'autonomie aux universités de l'Etat autorise celles-ci à percevoir des retributions pour les prestations de tout ordres qu'elles effectuent; ces rétributions sont versées à leur patrimoine. C'est ainsi que ces universités bénéficient des honoraires dus pour soins donnés aux malades dans les cliniques et polycliniques et surtout des honoraires qui leur sont versés, notamment par des firmes industrielles, en exécution de contrats de recherches. Il va de soi que les universités libres disposent des mêmes avantages, sans qu'une loi ait dû les y autoriser.
- 3) Il convient de signaler, enfin, les dispositions de l'A. R. du 6 décembre 1951 qui prévoient l'octroi de subsides aux universités pour couvrir les charges résultant de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires, et les dispositions de l'article 15 de la loi du 8 mars 1951 qui sont de nature à favoriser les libéralités aux universités en en prescrivant l'immunisation fiscale.

**B. — Le personnel.**

La qualité de l'enseignement et l'efficacité de la recherche sont liées au nombre et à la valeur des personnes qui peuvent s'y consacrer.

1) *Le nombre des personnes concernées.*

Le tableau ci-dessous indique la répartition du personnel enseignant, scientifique et administratif ou technique dans chacune des quatre universités au cours de l'année académique 1962-1963.

Si l'on rapproche les chiffres du personnel enseignant de ceux de la population estudiantine, on constate qu'à l'exception de Bruxelles où il y a un professeur pour 13 étudiants, le rapport maître/élèves se situe aux alentours de 1 pour 20/25 — Il faut cependant tenir

	Personnel enseignant	Personnel scientifique	Personnel adminis. et technique
Gand .....	250	484	873
Liège .....	210	529	609
Bruxelles .....	474	401	700
Louvain .....	639	630	1000

compte du fait que, dans les universités libres, l'enseignement est en grande partie dédoublé selon les deux régimes linguistiques : dans ces conditions, le rapport maître/élèves est approximativement le même dans les universités de Gand, Liège et Bruxelles, tandis qu'il est en moyenne plus élevé (un professeur pour  $\pm$  40 étudiants) à l'université de Louvain.

Par ailleurs, le « volume » du personnel scientifique est sensiblement égal au « volume » du personnel enseignant, dans les universités libres, alors qu'il est respectivement, dans les universités de Gand et de Liège, deux fois et deux fois et demi plus élevé.

Cette dernière constatation est notamment le résultat d'une politique différente suivie dans les universités de l'Etat et dans les universités libres : en ce qui concerne ces dernières — Louvain particulièrement — cette politique a été de développer le corps enseignant en nommant un nombre important de professeurs à horaire réduit (half time).

Dans les universités de l'Etat, par contre, on a veillé à ne pas trop multiplier le nombre des enseignants, dans le souci d'éviter un émiettement des chaires, tandis qu'on a fortement augmenté le volume du personnel scientifique, qui comprenait, il y a dix ans, entre 200 et 300 personnes dans chacune des universités de Gand et de Liège.

Il va de soi que cette politique est appliquée de manière suffisamment souple pour permettre cependant de faire appel à de nouveaux professeurs chaque fois que le développement des sciences l'exige.

Une mesure particulièrement heureuse a été prise dans ce domaine par la création du cadre des ASSOCIÉS.

L'initiative de cette création revient à l'université de Liège qui la réalisa, dès 1958, au moyen des fonds de son patrimoine propre. Elle vise avant tout à remédier à deux défauts majeurs qui grèvent lourdement l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la surcharge de nombreux titulaires et l'absence d'une carrière normale pour les chercheurs d'élite, et qui ont conduit à un émiettement progressif des chaires, avec les multiples inconvénients que cela comporte.

Ces charges sont réservées à des personnes qui se consacrent essentiellement à la recherche scientifique et, accessoirement, à l'enseignement, mais qui ont été estimées d'un standing intellectuel et scientifique comparable à celui des autres membres du personnel enseignant.



L'intérêt de cette formule réside principalement dans le fait qu'elle permet, en allégeant la tâche des professeurs titulaires de resserrer les liens entre maître et étudiants, tout en conservant à la chaire universitaire l'unité indispensable à la qualité de l'enseignement.

Les perspectives d'avenir évoquées lors de la promulgation de la loi du 14 décembre 1960 prévoient la création annuelle de 10 charges d'Associé, pendant 5 ans.

La dernière tranche vient d'être accordée pour l'année 1964. Il sera nécessaire de poursuivre ce plan d'extension du cadre dans les années ultérieures.

Comme il l'a été dit dans la section précédente, les universités bénéficient d'une « aide indirecte » au personnel de la part de nombreuses fondations scientifiques et en particulier du F. N. R. S. Cette dernière institution accorde notamment des mandats à de jeunes chercheurs qui travaillent, en grande majorité, dans les laboratoires universitaires. Pour l'année académique qui vient de s'ouvrir, le Fonds National a distribué 264 mandats répartis comme suit :

Stagiaires de recherches	70 mandats
Aspirants	99 mandats nouveaux 51 renouvellements
Chargés de Recherches	27 mandats
Chercheurs qualifiés	12 mandats 3 renouvellements
Chercheurs associés	2 mandats
	<hr/> 264 mandats

## 2) *La valeur professionnelle des personnes.*

La carrière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique est génératrice de vocations par l'intérêt qu'elle implique sur de multiples plans. Son attrait et la valeur professionnelle des personnes qui s'y consacrent sont toutefois liées, dans une certaine mesure, aux rémunérations consenties. Il faut bien constater que ces rémunérations, traditionnellement modestes en tous temps, n'ont fait que se dégrader si on les rapporte au coût de la vie.

Depuis 1948, le traitement de base du personnel administratif et technique de l'Etat a connu une augmentation moyenne qui se situe autour de 14 %. Cette augmentation de traitements médiocres au départ ne nous paraît guère comparable à celle du coût des services pendant ces 15 dernières années.

Que dire dès lors du statut pécuniaire du personnel scientifique qui, pendant la même période, a connu une augmentation qui se situe autour de 11 %.

La situation est plus affligeante encore si l'on considère les barèmes accordés au personnel enseignant puisque, sur la même période, ils n'ont connu qu'une augmentation se situant autour de 4 %.

La situation de ces trois groupes de personnes peut être considérée comme alarmante et d'autant plus si l'on pense que l'industrie du pays se trouve en période de haute conjoncture et que les traitements consentis à tous les techniciens, quel que soit leur niveau, ont évolué d'une manière telle qu'ils ne sont plus comparables à ceux qu'accorde l'Etat.

Les considérations qui précèdent, relatives aux universités de l'Etat, sont valables pour les universités libres, les rémunérations octroyées au personnel des unes et des autres étant analogues.

### C. — Les bâtiments universitaires.

Le problème des locaux universitaires fut l'un des plus graves de l'après-guerre et, notamment en raison des prévisions d'accroissement sensible de la population estudiantine, il demeure très préoccupant.

Comme nous l'avons dit, l'Etat s'est soucié d'aider les autorités académiques dans ce domaine en prenant deux mesures importantes : la première concerne le *Fonds des Constructions*, pour les universités de l'Etat, la seconde, le régime des *prêts à la construction*, pour les universités libres.

Nous avons dit le bénéfice que ces dernières tiraient de ce régime des prêts : des extensions importantes sont en préparation ou en voie de réalisation, qui permettront de faire face à l'augmentation prévue de la population universitaire dans les prochaines années et à l'expansion scientifique de ces institutions.

Quant au fonds des constructions, géré par les ministres de l'instruction publique et des travaux publics, il était à l'origine doté de trois milliards répartis par dotations annuelles d'au moins quatre cent millions. Cette somme devait être consacrée pour 25 % au moins à l'enseignement supérieur. Le ministre des travaux publics décidait des travaux à entreprendre et son département était chargé de l'étude des projets et de la surveillance de l'exécution des travaux.

La loi du 22 avril 1958 apporta à ce régime trois novations importantes :

- a) d'une part, elle divisa le fonds des constructions scolaires et universitaires de l'Etat en deux fonds distincts : le fonds des constructions de l'enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat. Ces deux fonds reprirent, chacun pour ce qui les concerne, l'actif et les obligations du fonds des constructions scolaires et universitaires.
- b) d'autre part, le nouveau fonds de l'enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat fut assuré d'une durée indéterminée et doté de 200 millions au moins par an.

c) enfin, la nouvelle loi promet un effort exceptionnel pendant la période de 10 ans prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 1961. Pour ces 10 années, le parlement promet à l'enseignement supérieur 4 milliards à raison de 350 millions en 1961 et 400 millions au moins pendant les neuf années suivantes.

Grâce à ces ressources, les universités de Gand et de Liège sont en mesure de combler le retard considérable qu'elles ont acquis dans ce domaine et de préparer l'avenir.

Le problème se posait toutefois différemment dans l'une et l'autre de ces institutions : Gand disposait de bâtiments relativement groupés et de possibilités d'extensions, Liège, par contre, voyait ses locaux universitaires largement dispersés dans toute la ville et inextensibles en raison de l'absence de terrains proches non bâtis.

Deux solutions différentes sont donc intervenues : l'université de Gand a choisi la formule de construction de bâtiments nouveaux soit sur des terrains proches des bâtiments existants qui continueront à être utilisés, soit en remplacement de constructions devenues trop vétustes.

L'université de Liège a choisi une solution plus radicale : sa reconstruction en entier dans un site nouveau, la magnifique forêt du Sart-Tilman sur les hauteurs de la ville. Cette reconstruction est entamée; la première tranche des travaux, qui doit se terminer en 1967, implique une participation du fonds des constructions de un milliard de francs belges.

En terminant, il faut souligner l'importance, pour les universités de l'Etat, des dispositions de la loi du 1 août 1960. Jusqu'à cette date, les travaux étaient décidés par le ministre des travaux publics et exécutés par son département. Dorénavant, le programme des travaux est établi par le conseil d'administration de chaque université, qui, en outre, reçoit la maîtrise de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'il choisit librement les architectes et les entrepreneurs, adjuge et surveille les travaux et dispose des crédits affectés aux travaux décidés.

Ces dernières dispositions n'ajoutent évidemment rien au régime des universités libres, qui, en raison même de leur caractère d'institutions privées, bénéficiaient déjà de la maîtrise de l'ouvrage.

### Chapitre III. — L'adaptation et le développement de l'enseignement et de la recherche

Nous abordons ici un chapitre essentiel; les modifications de structures, l'accroissement des ressources et de personnel, l'amélioration des bâtiments, sont autant de moyens destinés à permettre aux universités de mieux parvenir au but qui est fondamentalement le leur : la *formation générale, professionnelle et sociale* des étudiants.

« Au seul point de vue professionnel, l'objectif de la formation » n'est pas de préparer une efficacité maximum au sortir de l'université mais bien de préparer une carrière professionnelle de

» 35 à 40 ans, avec le souci de rendre maximum l'efficacité moyenne  
» sur l'ensemble de cette carrière. La somme des connaissances  
» acquises à l'université doit alors être considérée conjointement  
» avec celle des connaissances acquises durant sa vie active par celui  
» qui a été préparé à compléter personnellement sa formation et  
» son information ».

« Une bonne formation universitaire doit donc faire une large place au souci « d'apprendre à apprendre » :

- » — par une initiation satisfaisante aux disciplines fondamentales;
- » — par un large recours à des méthodes actives, premier entraînement à l'information personnelle et à la mise en application pratique des connaissances théoriques;
- » — par l'ouverture aux orientations les plus actuelles de la science
- » — en devenir <sup>(1)</sup>.

Les universités belges n'ont jamais ménagé leurs efforts pour adapter continuellement leur enseignement aux exigences de la science moderne : il serait trop long d'énumérer ici toutes les réalisations accomplies dans ce sens; citons seulement, parmi les dernières :

- A l'université de Gand : la création de grades scientifiques en sciences morales, en droit social, en sciences des communications, la création d'études complémentaires en pharmacie : pharmacien d'industrie, pharmacien spécialiste en analyse de médicaments, pharmacien spécialiste en analyses médicales; les modifications apportées au programme des sciences pédagogiques, des langues orientales, etc...
- A l'université de Liège : la création d'un institut de psychologie, d'un institut d'études juridiques européennes et surtout la réforme complète des études d'ingénieurs, entreprise sur des bases pédagogiques et méthodologiques entièrement nouvelles.
- A l'université de Bruxelles, la création des instituts de phonétique, d'études européennes, d'histoire.
- A l'université de Louvain : la création d'instituts supérieurs de sciences religieuses, d'hygiène, des sciences familiales et sexologiques; d'un institut interfacultaire d'urbanisme et d'aménagement du territoire; le remaniement complet de l'école de sciences politiques et sociales, qui comprend notamment une section de technique de diffusion et relations publiques.

Mais les universités sont fort limitées, dans leurs efforts d'adaptation de l'enseignement, par les dispositions étroites et désuètes de la loi de 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

<sup>(1)</sup> Prof. J. DREZE : « L'enseignement universitaire dans la Belgique de demain » *La Revue Nouvelle*, 15 juin 1963, p. 633.

Si cette loi venait à son heure, le régime qu'elle a instauré et qui n'a été l'objet, depuis 34 ans, d'aucune modification importante, est actuellement dépassé par les nécessités de l'époque contemporaine.

L'un des principaux inconvénients de cette loi organique <sup>(1)</sup> tient dans le fait que le législateur a organisé, dans le détail, les programmes d'examens conduisant aux différents grades légaux, et que la procédure de révision de ces programmes — qui exige l'accord simultané des quatre universités — s'avère à l'expérience tout à fait inefficace.

Aussi ce régime est-il, depuis longtemps, l'objet de sérieuses critiques et les universités ont joint leurs efforts pour le voir réformer. Ces efforts sont près d'aboutir : un projet de loi vient d'être déposé, qui modifiera sensiblement le système actuel.

Certes, ce projet n'est pas parfait : il ne résout pas l'équivoque fondamentale du système belge sur la coexistence des grades légaux et des grades scientifiques, non plus qu'il n'accorde, aux universités de l'Etat, cette « autonomie des programmes » que possèdent les universités libres; mais il donne aux universités la possibilité très réelle d'entreprendre un vaste effort de rénovation de leurs enseignements : elles disposeront d'une procédure suffisamment souple pour opérer à temps les modifications qui s'imposent à la liste légale des grades académiques, pour réduire à l'essentiel les listes des matières d'examens et pour construire, à partir de là des programmes de cours entièrement conformes aux nécessités d'une authentique formation universitaire.

Une remarquable étude du professeur F. Duyckaerts <sup>(2)</sup> a récemment montré que l'organisation de l'enseignement en Belgique est fondamentalement viciée parce qu'elle ne respecte pas les étapes nécessaires de la formation, parce qu'elle assigne à certains niveaux d'enseignement des objectifs de formation disproportionnés avec la psychologie des élèves :

LA CANDIDATURE, construite à partir de l'idée qu'elle est le moment de la « culture générale », est conçue comme une accumulation de perspectives sur un vaste champ de disciplines dites fondamentales. Son caractère encyclopédique aboutit à une formation livresque et formaliste.

LA LICENCE a cessé d'être un niveau de formation pour devenir un degré de connaissances. A cause, précisément, de l'organisation actuelle des grades académiques, lorsqu'une science nouvelle atteint une maturité suffisante pour faire l'objet d'un enseignement nouveau, on est obligé d'intégrer ce dernier dans la seule structure possible : la licence. On a ainsi abouti à en surcharger considérablement le programme.

<sup>(1)</sup> Dont nous avons exposé l'économie au chapitre II de la Première partie.

<sup>(2)</sup> « Les rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur », *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1962, n° 3, p. 7.

Quant au « 3<sup>e</sup> cycle », le DOCTORAT et l'AGREGATION, il consiste uniquement en la présentation d'une thèse qui impose à l'étudiant un effort colossal, disproportionné avec le résultat qu'elle apporte. Ces épreuves du doctorat et de l'agrégation sont presque exclusivement l'apanage de ceux qui se destinent à une carrière scientifique; pour les autres, il n'y a pratiquement pas de 3<sup>e</sup> cycle. Un effort modeste a été fait pour remédier à cette grave lacune : la création, par les universités elles-mêmes, de cours donnant lieu à la délivrance de *certificats*.

Dès lors, si l'on en revient aux principes d'une authentique formation universitaire qui ont été dégagés au début de ce chapitre, on peut tirer les conclusions suivantes quant à la voie dans laquelle devra se faire une adaptation de l'enseignement universitaire :

*le premier niveau* de formation, la candidature, devra comprendre quelques grands cours fondamentaux qui constitueront une première initiation, une « révélation » du domaine de la science choisi;

*le second niveau* consistera en l'acquisition des moyens, des méthodes d'approche, permettant le dévoilement de la réalité, révélée par la candidature;

et c'est seulement au *troisième niveau* que seront reportés les enseignements des plus récentes orientations de la science moderne et l'acquisition de la maîtrise dans le travail scientifique personnel.

## CONCLUSION

Après avoir fait, tout au long de ce rapport, le point de la situation des universités belges, nous nous bornerons, en guise de conclusion, à rappeler brièvement les considérations qui ont été émises, dans chacun des chapitres de la seconde partie, relativement à la solution des problèmes énoncés.

1. En ce qui concerne l'ADAPTATION DES STRUCTURES DES UNIVERSITÉS, nous avons fait mention de l'autonomie accordée aux universités de l'Etat, en soulignant la nécessité de l'élargir encore, tandis que nous avons évoqué les problèmes de dédoublement linguistique auxquels doivent faire face les universités libres.

Nous avons en outre opté pour le développement des universités actuelles, plutôt que pour les solutions qui préconisent la création d'institutions nouvelles ou l'essaimage des candidatures;

2. En ce qui concerne l'ADAPTATION DES MOYENS, nous avons insisté sur la nécessité d'accroître les ressources financières, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissements. Nous avons souligné l'insuffisance du personnel

et de locaux en face des prévisions d'augmentation de la population estudiantine, et l'insuffisance des rémunérations de ce personnel.

3. Enfin, en ce qui concerne l'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT, nous avons développé les perspectives qu'ouvre aux universités le projet de réforme de la loi de 1929, et les voies dans lesquelles cette réforme devra s'accomplir.

M. DUBUISSON.

## Sciences nucléaires et industrie

### Le Salon de l'Université de Liège à la Foire Internationale de Liège

*M. le professeur J. Govaerts, commissaire général du salon de l'Université de Liège à la Foire MMME, a bien voulu nous faire parvenir un compte rendu de cette belle manifestation. M. Govaerts et ses collègues MM. Winand et Collée se sont dévoués sans compter à la réalisation d'une œuvre tout à fait originale. Nous les félicitons chaleureusement pour leur magnifique contribution au rayonnement de l'Université.*

Du 25 mai au 9 juin 1963, dans le cadre de la Foire Internationale MMME de Liège, l'Université mit sur pied un salon d'exposition nucléaire dont l'effort d'originalité et d'audace constitua en fait le pôle d'attraction de l'événement liégeois annuel.

S'assignant un but hautement éducatif, le Salon Université de Liège-Industrie permit une vulgarisation de la science de l'avenir : la science nucléaire, tout en mettant l'accent sur la collaboration étroite devenue essentielle dans ce domaine, du chercheur et de l'ingénieur.

La recherche scientifique est devenue le problème social et majeur de notre époque. « De ce que nous saurons dépendra en quelque sorte de ce que nous serons » disait J. Rostand.

Son programme se résume, en dehors de toute politique, idéologie ou philosophie, à libérer l'homme de la faim, de l'insécurité, de la peur, de la maladie, des vaines inégalités et des souffrances inutiles.

Aujourd'hui que la collaboration du chercheur et de l'industrie constitue la base de l'économie d'une nation, il a paru significatif et utile de mieux faire connaître cette espèce nouvelle qu'est le chercheur aux prises avec les problèmes d'avant-garde que lui pose la Science. C'est ce climat que le Salon tenta de recréer dans le cadre de 2000 m<sup>2</sup> lui réservé à la Foire MMME. Cette gageure ne fut tenue que grâce à la collaboration de l'Institut de Chimie et de Physique Nucléaires et d'autres services de l'Université de Liège en même temps que de multiples firmes belges et étrangères dont le matériel évalué à plusieurs dizaines de millions et le plus récent dans le domaine nucléaire équipa les nombreuses unités-laboratoires en fonctionnement.



Le salon « Université de Liège et Industrie » constitua en vérité un enseignement complet et explicite des secrets pacifiques de l'atome. Performance savante, puisqu'il fit le bilan des conquêtes fondamentales récentes de la recherche et de la technique, il passionna à coup sûr, l'homme d'aujourd'hui avide de savoir, de comprendre et de s'extasier devant le merveilleux de l'infiniment petit qui l'entoure. Il constitua en outre une performance matérielle et technique toute particulière. Dans un décor d'un modernisme d'avant-garde judicieusement conçu, les pas du visiteur se laissèrent conduire avec méthode au travers d'unités-laboratoires en fonctionnement. Jamais, pareil contact entre public et recherche scientifique, source d'une riche et précieuse collaboration, ne fut ainsi rendu possible.

Le visiteur suivit avec intérêt l'histoire prodigieuse du radioélément depuis son existence dans le minerai radioactif ou sa naissance dans les cibles des accélérateurs de particules jusqu'à son utilisation dans le laboratoire du chercheur, de l'ingénieur et du médecin. Les premières lui permirent de se familiariser avec ce monde invisible que sont les particules alpha, bêta, gamma, les protons et autres neutrons. Ces notions furent d'autant mieux assimilées que des expériences didactiques judicieusement choisies les corroboraient.

Le visiteur put s'intéresser à un laboratoire complet de manipulation des radioéléments pourvu des appareillages de mesure et de contrôle les plus perfectionnés ainsi qu'à une unité de datage par le radio-carbone en fonctionnement de routine. Dans le domaine des applications, il put se rendre compte, de visu, des dernières réalisations de la recherche nucléaire : le réacteur piscine expérimental SILOE, le réacteur à haut flux BR2 outil précieux et indispensable pour l'étude du comportement des matériaux soumis à des flux intenses de neutrons, et enfin la première source belge d'électricité d'origine nucléaire, le réacteur BR3 représenté par une maquette de quelque deux mètres, sorte de transition entre l'outil du chercheur et la source d'énergie, cette énergie qui demain, grâce au projet Vulcain, propulsera notre marine marchande.

Une expérience peu courante l'attendait un peu plus loin : c'était une technique de purification de métaux à des fins nucléaires, sous haute température, basée sur le principe de lévitation.

Cette vision encore vibrante à l'esprit, notre visiteur put se documenter sur cette mystérieuse machine, accélératrice de particules, munie d'un blindage spécialement étudié selon les normes les plus actuelles de sécurité.

C'était le Van de Graaff de 400 KeV en fonctionnement.

L'unité relative aux applications médicales ne manqua pas non plus de nouveautés, puisqu'elle présenta, en outre, une bombe (toute pacifique) au  $Cs^{137}$ , utilisée dans la thérapeutique du cancer, un duovescopie utilisé dans le dépistage des affections rénales et un phantom dont l'intérêt n'échappe pas au médecin pour l'étude des effets des radiations sur l'organisme.

A la limite de l'anticipation et du réel, le visiteur eut, pour terminer son séjour dans le monde de l'atome, une vision de l'Université de Liège de demain, sous forme d'une maquette géante qu'il put admirer du haut d'une passerelle bien réelle. Celle-ci le conduisit à la dernière étape : un auditorium où fut projeté en permanence un film en couleurs dont l'Université est à la fois le sujet et le héros.

J. GOVAERTS.

Chargé de Cours, associé à la Faculté des Sciences.

## L'Université sur les écrans

On se souvient du film original dont les « Amis » avaient jadis assumé la production. Il a quelque peu vieilli, cependant que notre *Alma Mater* rajeunit sans cesse. Le dynamisme de l'Université de LIEGE, promue aux exaltantes destinées du Sart Tilman, nécessitait donc un nouveau témoignage cinématographique.

Dans un documentaire de long métrage et en couleurs, réalisé avec la collaboration du Service d'information de l'Université, le cinéaste Pierre Levie donne un vigoureux aperçu de la vie actuelle de l'Université et de ses étudiants (1).

Les lumières de la salle s'éteignent. L'écran s'anime. Voici LIEGE, bassin industriel de plus de 180.000 ouvriers, dont la frénétique activité est symbolisée par quelques images où le spectateur perçoit le souffle chaud d'une métallurgie séculaire. On songe, par exemple, à cette silhouette d'ouvrier que la caméra saisit dans le reflet d'une tôle fine et qui s'étire et s'estompe au rythme des trépidations de l'acier.

C'est de ce décor de bruits, de fumées, de flammes et d'étincelles que surgit l'Université, îlot de recueillement, sinon de calme, au cœur de la Cité : l'Université, source première de l'élan économique et intellectuel du pays; l'Université dont les vieilles pierres conservent le souvenir de tant de promotions d'ingénieurs, de médecins ou de juristes; l'Université dont l'histoire est illustrée par les noms de savants de réputation mondiale.

C'est néanmoins sans regret que le spectateur se détourne de ce prestigieux passé. Aussi bien le présent lui apparaît-il à travers le sourire d'une ravissante étudiante qui le convie à la suivre dans son université. La vie mystérieuse et chatoyante du grand aquarium succède aux salles austères de la bibliothèque centrale. Le visiteur s'arrêtera-t-il devant le point d'interrogation d'un hippocampe qui semble prêt à engager la conversation ? Fera-t-il une station dans la salle voisine du musée de zoologie pour sourire du spectacle inattendu d'un chien qui semble contempler avec convoitise le squelette d'un gigantesque cétacé ?

(1) *Indications techniques.*

Film : 35 mm, Easmanecolor, Copie : 16 mm),  
Durée, 60 minutes,  
Disponible en français et en anglais,  
Réalisateur : Pierre Levie,

Images : Paul Defru,  
Assistant réalisateur : Jean Notte,  
Musique : Etienne Verschuere,  
Enregistrement : studio Ciné,  
Laboratoire : Dassonville.

La caméra ne lui en laisse guère le loisir, car l'Université est un vaste monde dont tous les aspects sollicitent l'intérêt : serres et laboratoires de la section de biologie végétale où le génie de l'homme crée les microclimats les plus variés; Institut d'anatomie où l'on pratique, par méthode aseptique, la culture de tissus prélevés sur des animaux vivants, etc.

L'intérêt fait place à l'émotion, quand le visiteur pénètre dans un service de chirurgie et participe à l'opération d'un cœur assisté par un poumon artificiel, opération scandée par un martèlement qui rappelle les pulsations cardiaques. Emouvante aussi la visite de l'Institut de radiothérapie où l'on suit la lutte opiniâtre menée contre le cancer à l'aide de la bombe au cobalt 60. A quelques pas de là, un accélérateur prépare les isotopes, pendant que la vitesse du flux sanguin est déterminée par un compteur Geiger qui mesure le temps de passage des particules radioactives.

A la Faculté des sciences appliquées, la caméra pénètre dans les laboratoires de la section de l'hydraulique fluviale, où s'élabore, malgré les difficultés suscitées par les fluctuations du plan d'eau, le projet du recouvrement de la dérivation. Dans d'autres laboratoires, on assiste à l'épreuve d'une poutre de béton soumise aux efforts pulsatoires de vérins.

L'industrie ne vit pas seulement de technique. Les sciences humaines lui apportent une contribution indispensable. Aussi l'Université participe-t-elle à la formation des cadres supérieurs des entreprises. Telle est notamment l'œuvre de l'Institut de sociologie où le spectateur prend contact avec l'étude des problèmes de direction dans les entreprises tant publiques que privées. Il apprend aussi que le Droit n'est pas, à l'Université de LIEGE, l'objet de spéculations purement théoriques. La Commission « Droit et vie des affaires », notamment, lui montre le travail d'osmose auquel sont soumis le « droit des professeurs » et le « droit des juristes d'entreprise ».

Enfin, le rayonnement de l'Université conduit la caméra au Centre de spectographie de la Jungfrau, voire sous les tropiques où la fondation FULREAC (Fondation de l'Université de Liège pour les Recherches en Afrique Centrale) constitue un vigoureux centre d'étude et d'action dans lequel la science se trouve spécialement confrontée avec les problèmes agronomiques et sociaux du Congo. Faut-il ajouter que cette partie du film offre nombre de tableaux pittoresques qui font honneur à l'art du cinéaste ?

L'Université moderne ne peut demeurer insensible aux problèmes humains de ses étudiants. Elle doit les aider tout d'abord à choisir en connaissance de cause les études qui leur conviennent. Notre *Alma Mater* bénéficie ici de la collaboration des « *Amis de l'Université* ». On sait, en effet, que notre Association a organisé un Centre d'information sur les études et les carrières. La caméra saisit sur le vif deux consultations données par le responsable du service à un étudiant et à une étudiante accompagnée de son père.

Plus familière, voire indiscreète, elle s'insinue ensuite dans la vie quotidienne d'acteurs aussi spontanés qu'anonymes : la quête du « kot », la cuisine de l'étudiant, le chemin de l'Université dans la brume du petit matin, le tumultueux auditoire de la première « philo », la Mâson, l'Union, autant de séquences qui réchauffent le cœur de tous ceux qui aiment de se rappeler leur vie estudiantine.

Bien que LIEGE ne songe pas à rivaliser avec OXFORD ou CAMBRIDGE, le sport y tient une place considérable, ainsi que l'attestent les images évoquant l'activité sportive de nos étudiants.

C'est aussi sous le signe de la vitalité que sont placées les séquences où se manifeste la curiosité intellectuelle des étudiants dans leurs contacts avec l'expérience scientifique ou avec la vie des grandes entreprises industrielles de la région.

Peut-on présenter les étudiants sans évoquer le « surmenage » dont se plaignaient déjà leurs pères ? Ce phénomène est incarné par un jeune homme qui se présente, éperdu, à son professeur : la matière est tellement vaste qu'il « tourne en rond » et qu'il n'apprend aujourd'hui qu'au détriment de ce qu'il savait hier. La réponse du maître rappelle le véritable esprit de toute formation universitaire : « Il n'y a pas de cours qui soit une fin en soi. L'Université forme l'esprit, donne une méthode de travail, inculque des notions fondamentales, sépare l'analyse de la synthèse et fait prendre à chacun une attitude scientifique devant les problèmes de l'existence ».

Au reste, il n'est journée de « surmenage » qui ne s'achève en joyeux délassements : danses, discussions nocturnes, correction du « canard » qui doit « cancaner » dès le lendemain matin.

Parfois, il est vrai, la perspective des examens et la crainte de l'échec incitent les plus studieux à consacrer leurs soirées au travail. Mais les apparences sont souvent trompeuse et l'œil indiscret de la caméra révèle que l'étude peut n'être que l'alibi à la faveur duquel le pied d'un étudiant timide s'enhardit jusqu'à frôler celui d'une jolie voisine.

Le spectateur apprend enfin que l'Université de LIEGE offre à ses étudiants la possibilité de développer leurs talents artistiques ou de cultiver leur goût des beaux-arts : musique, théâtre, cinéma, notamment, se partagent leurs faveurs.

Le lecteur pardonnera-t-il au chroniqueur cette longue énumération ? On craint d'en avoir trop dit. Et pourtant, on est loin d'en avoir assez dit, tant il est difficile de résumer une œuvre aussi dense, une œuvre dans laquelle la maîtrise du cinéaste réussit à faire vivre au spectateur toute une vie d'étudiant en quelque soixante minutes. Que la caméra soit plus alerte que la plume, voilà qui ne peut qu'inciter le lecteur à voir ou à revoir le remarquable film de M. Levie.

Roger JAMIN,

Docteur en Droit, 1959,  
Secrétaire d'administration aux  
Amis de l'Université de Liège

## Au fil des jours ...

---

### Une nouvelle chronique

Sous le titre « Au fil des jour... », nous publierons désormais divers rapports sur les manifestations de la vie universitaire liégeoise, susceptibles d'intéresser l'ensemble de nos lecteurs. Le bulletin d'une association générale comme les « Amis de l'Université de Liège » doit rendre compte des réalisations qui contribuent au renom de notre *Alma Mater*. Il faut aussi que tous les diplômés de l'Université de Liège trouvent dans ces pages les moyens concrets de situer l'évolution considérable que connaissent les institutions et les mœurs universitaires liégeoises. Il faut enfin que nos membres puissent avoir l'occasion de participer plus intimement à la vie de notre association et à celle de leurs associations facultaires ou régionales en dépit de l'éloignement et de la dispersion.

Nous invitons tous nos lecteurs, en particulier les dirigeants des associations universitaires à nous prêter leur concours pour la réalisation de cette chronique, témoignage des liens amicaux qui nous unissent. C'est à cette condition qu'elle aura sans doute quelques chances de survivre....

### Conseil d'Administration

Est-il meilleur moyen de connaître la vie de notre Association que de vous résumer les préoccupations de son Conseil et les décisions prises pour y faire face ? Lors de la séance du 7 novembre dernier, M. J. Dembour, secrétaire, donne lecture des onze candidatures aux cinq prix offerts par l'Association, et le Conseil procède à la Constitution des comités de lecture qui auront à statuer sur la valeur des travaux. Rappelons ici que chaque prix s'élève à 7500 fr.

Le Conseil est informé de la création d'une Association d'Anciens de la région Mons-Borinage. Il décide d'appuyer cette nouvelle Association pour la réalisation de ses objectifs dans le cadre du programme d'extension universitaire.

Le trésorier A. Fettweis fait rapport sur la situation financière de l'association, favorable cette année. Le Conseil décide aux fins de reconversion la reconstitution en titres au porteur d'inscriptions au Grand Livre de la dette publique.

M. A. Fettweis a de nouveau la parole et nous parle de l'état des travaux de la Commission chargée d'étudier les problèmes de l'im-

plantation des Association d'anciens au Sart Tilman. Avec la collaboration du bureau « voor het samenstellen van bouw programmas » (B. S. B.) l'Association a procédé à une enquête qui a permis d'établir un inventaire des besoins des Associations d'Anciens intéressées.

La parole est ensuite donnée à M. L. Dabin, secrétaire, qui nous parle des problèmes soulevés par l'organisation du service des Carrières. Le Conseil sur la proposition de M. L. Dabin, décide de constituer un Comité consultatif chargé de définir la politique générale du Service, et de choisir des représentants des principales carrières universitaires dans un domaine déterminé, susceptibles d'informer les étudiants qui les interrogeraient.

M. A. Ringlet, président de l'Association namuroise fait alors part au Conseil de son projet d'organiser une journée des Anciens à Namur. Ce projet est approuvé à l'unanimité et M. A. Ringlet est chargé de sa mise en œuvre.

A l'issue du Conseil, une réception a été offerte aux membres de la Commission de contact entre l'Université et l'Enseignement secondaire. (*v. infra*)

### **Collaboration entre l'Enseignement secondaire et l'Université**

On se souvient que notre Association avait organisé une rencontre entre les professeurs de l'Enseignement moyen et les représentants de l'Université, au mois de février 1962 (Bulletin, n° 3/1962). Nous avons le plaisir d'annoncer que la Commission créée à l'issue de ce colloque et chargée d'examiner des formules concrètes de collaboration entre les deux réseaux d'enseignement vient de terminer ses travaux. Elle a déposé son rapport le 7 novembre dernier, lors de la réunion bi-annuelle de notre conseil d'administration. Nous renouvelons à son président M. F. Duyckaerts, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres et ses membres Mlle E. Boulanger, directrice de l'École normale Louise Degreffe, à Liège, MM. H. Brasseur, doyen de la Faculté des Sciences, A. C. Clause, professeur à l'Université, P. Cuypers, professeur au Collège St-Servais à Liège, L. Delatte, professeur à l'Université, R. Fohalle, professeur à l'Université, M. le Chanoine Lambrette, directeur du Collège St-Barthélemy à Liège, MM. R. Maréchal, inspecteur de l'enseignement moyen et normal, E. Renier, inspecteur général de l'Enseignement normal, B. Rosen, chargé de cours associé à l'Université, J. Tromme, professeur à l'Athénée royal de Liège, R. Van Santbergen, inspecteur de l'Enseignement moyen et normal, tous nos remerciements pour l'effort accompli. Nous ne manquerons pas de revenir en temps opportun sur les conclusions de cette commission.

### **Un nouveau programme des cours**

S'inspirant de nombreux exemples étrangers et notamment d'une pratique constante aux U. S. A. l'administration de l'Université de Liège a étudié une nouvelle présentation du programme des cours. L'ouvrage est divisé en sept fascicules : un par faculté, un pour les

centres interfacultaires et un pour les renseignements d'ordre général.

L'ensemble apparaît sous jaquette de teinte verte, couleur de l'Université, encadrée de bandes rouge et jaune rappelant les couleurs de l'épitoge des docteurs *honoris causa*. Chaque faculté présente un programme broché à ses couleurs : vert et blanc pour la Philosophie et Lettres, mauve et blanc pour le Droit, gris et rouge pour les Sciences, vert et rouge pour la Médecine, vert et gris pour les Sciences Appliquées.

On peut se réjouir de cette nouvelle présentation. Les différents fascicules sont plus attrayants. Les étudiants qui sont les premiers intéressés ont sous les yeux une somme de renseignements fort utiles, depuis les conditions d'accès aux études jusqu'aux débouchés offerts aux diplômés. Nos services sur les études et les carrières universitaires ne peuvent qu'apprécier cet effort d'information. Certaines facultés ont adopté une nouvelle présentation de leurs horaires, tandis que d'autres sont restées fidèles aux tableaux classiques. Ce « bouleversement » a déjà suscité, au sein de l'Université de nombreuses réactions en sens divers. Nous y reviendrons.

Un seul fascicule donne une nomenclature des activités facultaires dans leurs rapports avec le monde extérieur sous le titre « services de recherche » et « d'information ». Le lecteur peut ainsi se rendre compte que l'époque de l'Université « en vase clos » est bien révolue. On souhaite que cette présentation soit étendue au programme de chaque faculté.

Les programmes d'universités étrangères contiennent parfois des sommaires explicatifs sous les intitulés de chaque cours. Ne pourrait-on s'inspirer de cette pratique fort utile ?

Il est vrai que chaque faculté a désormais l'initiative et qu'une saine émulation va probablement améliorer la nouvelle formule. Ce-jour là, nous proposerons qu'on attribue le challenge du meilleur programme...

#### A l'Association namuroise des Anciens de l'Université de Liège

*Voici la suite du rapport d'activité de l'Association namuroise des anciens de l'Université de Liège, durant la dernière année académique. Ce rapport constitue un remarquable bilan dont la réalisation est due à son président le docteur Ringlet.*

La dernière conférence publique du cycle prévu à notre programme a eu lieu le jeudi 2 mai 1963 à 20 heures, en la salle Léopold II à Namur. La tribune était occupée par M. Paul Mertens, chef de travaux à l'Institut Supérieur d'Histoire et de littératures orientales. Le conférencier nous présenta un résumé des observations qu'il avait relevées avec son collègue, M. Constant De Wit, lors de son voyage d'étude en 1961, en Nubie soudanaise. Cet exposé fut particulièrement captivant; le conférencier s'attacha plus particulièrement à la des-



cription des temples Semma et Kumma quelque peu oubliés, en les replaçant dans leur site, et surtout dans l'histoire de l'antique Égypte. De nombreuses diapositives en couleurs, toutes très belles, agrémentaient admirablement cette magnifique page d'histoire. Et tous les assistants applaudirent longuement, tant ils avaient été intéressés par le récit, et charmés par la parole du conférencier.

Le dimanche 5 mai 1963, avait lieu la traditionnelle sortie annuelle.

Objectif : Gembloux et son Institut agronomique. Lors de la visite, M. Crabus, historien de Gembloux, fait les honneurs des bâtiments. Un dîner simple et frugal réunit ensuite les participants. Et puis, ce fut le périple dans les différentes sections scientifiques. Il n'est guère possible de résumer ce petit voyage dans tous les départements visités. Signalons cependant, la visite de la chimie sous la direction des professeurs Renard et Mertens, celle de la Géologie et de la Physique, sous la direction des professeurs Gerlache et Corin, celle des serres, et pour terminer, celle du centre de station de recherches pour l'amélioration des plantes de grande culture, sous la direction de M. Larose. Nous ne pouvions vraiment pas quitter l'Institut, sans remercier chaleureusement son Recteur et tout le corps professoral, de leur amabilité et de leur fraternelle hospitalité. Et plus d'un s'est bien promis de « revenir ».

L'Assemblée générale de l'Association qui se tenait au Château de Spontin permit d'apprécier la serviabilité légendaire du propriétaire, permettant une visite très détaillée et fort bien présentée. *Assemblée générale* : le Trésorier, M. Gilbert est le plus heureux des trésoriers, car le programme a été complètement exécuté, et la caisse n'est pas en déficit. Les secrétaires, MM. Counet et Lelaït ont beaucoup de choses à raconter, et le Président, le docteur Ringlet, ne semble pas à bout de souffle car il énumère avec une joie non dissimulée les projets qu'il a déjà nourris pour l'année prochaine. Enfin, un banquet, lui aussi devenu traditionnel, termine la réunion dans les salons de « la Maison du Bailly ». Excellente atmosphère où M. Teheux, délégué des Amis de l'Université de Liège, apporta très amicalement le bonjour de tous nos amis liégeois. A l'année prochaine !

Le dimanche 28 avril 1963 à l'Hôtel des Flandres à Namur, avait lieu la deuxième réunion de la section namuroise des Anciens Elèves de l'Institut Gilkinet. De nombreux pharmaciens, quelques médecins, avaient répondu à l'appel toujours jovial du Président de la section, le docteur en pharmacie Franz Henrioul, et du Président général, le professeur Stainier. Au cours de la soirée, le professeur Dallemagne fit une conférence sur « la fonction chimique de l'action biologique, problème de base de la pharmacodynamie, application aux formules habituelles ». En partie récréative, M. Dallemagne, a présenté son film « L'illa d'or », premier prix du Concours international du Film, à Paris.

Un souper confraternel terminait cette très agréable réunion.

Enfin, le jeudi 20 juin 1963, à l'hôtel Victoria, à Namur, avait lieu l'Assemblée annuelle de la section namuroise de l'A. M. Lg. Au programme figurait un film, qui était l'œuvre de médecins aidés par un cinéaste amateur namurois. L'équipe médicale se composait du docteur Laduron de Namur, et des docteurs Corbeel, Coyette et Ferrière, attachés tous trois à la Clinique Saint-Pierre l'Ottignies, le cinéaste était M. Piron, photographe très apprécié à Namur. La projection fut unanimement appréciée, et les confrères namurois, n'eurent que l'occasion de féliciter leurs amis d'Ottignies. Traditionnellement, ce fut autour d'une table que les amitiés d'Université prirent leur plein cours pour la plus grande joie des participants.

Ainsi se termine une année extrêmement chargée, pour la joie de tous, mais surtout, pour le renouveau d'une *Alma Mater* qu'on ne peut vraiment pas oublier.

Le COMITÉ.

#### Le rapport annuel de l'A. M. Lg.

*MM. les docteurs en médecine Gabriel Delrée et Georges Proyard, respectivement président et secrétaire de l'Association des Médecins sortis de l'Ecole de Liège (A. M. Lg.), nous ont fait le plaisir de nous communiquer leur rapport d'activités pour l'exercice 1962-1963. C'est avec joie que nous publions ces lignes, fort intéressantes, où chacun pourra se rendre compte que l'A. M. Lg., grâce au grand dévouement de son comité, parvient à joindre fort bien l'utile à l'agréable.*

\* \* \*

Au cours de l'exercice 1962-1963, l'activité de notre société a continué de profiter de l'élan qui lui avait été donné au cours de l'année précédente.

Vous vous rappellerez que dans notre rapport de l'exercice 1961-1962, nous avions insisté sur la recrudescence d'activité de notre A. M. Lg. et nous avions souligné le rôle important qu'avait joué dans cette recrudescence, le dynamisme de notre Président.

Au cours de l'exercice écoulé, le problème de la Revue de l'A. M. Lg. n'a plus été soulevé car il s'avère bien que la réalisation en soit vraiment trop difficile et ne pourrait amener que des complications importantes, disproportionnées avec le résultat que l'on pourrait obtenir. Les effets de la contraction du volume des affaires des sociétés pharmaceutiques en général ne pourraient d'ailleurs que nous rendre plus difficile encore la réalisation de cette revue. Dans ces conditions, votre Comité a pratiquement laissé tomber ce problème.

Le rallye automobile qui a été réalisé en mai 1962 sous l'impulsion des docteurs Thomas et Demoulin, s'est avéré un succès remarquable et avait rencontré l'adhésion d'un nombre très satisfaisant de confrères qui se retrouvèrent dans une atmosphère très agréable, au cours d'une soirée qui eut lieu dans un château de la région de Trooz.

Ce succès si encourageant a d'ailleurs poussé votre Comité à organiser à nouveau un rallye automobile qui s'est déjà déroulé le 1<sup>er</sup> mai dernier et qui fut à nouveau une parfaite réussite, se terminant cette fois au Paradou à Chaudfontaine où des agapes extrêmement agréables et peu coûteuses, avaient réuni près de 160 convives. Il semble bien que cette organisation a toute chance de s'imposer annuellement et nous espérons fermement que le nombre des participants ne fera que grandir, posant cependant aux organisateurs, des problèmes de plus en plus complexes.

De même, le tournoi de tennis dont nous avons parlé dans notre précédent rapport a eu lieu et a donné lieu à quelques parties épiques dont les finales qui se sont déroulées au Centre Sportif des Usines Phénix-Works ont même atteint un niveau tennistique de toute bonne valeur. Là aussi, un repas simple, le soir de la remise des prix, est venu couronner de façon extrêmement agréable des compétitions sportives dont le succès fut tel que leur organisation est à nouveau à l'ordre du jour cette année et qu'elles auront lieu au Tennis Club de Liège du Sart Tilman, à la fin du mois de mai, début juin.

L'organisation de l'exposition d'œuvres de nos confrères peintres a été un remarquable succès et les échos de la presse ont été très encourageants. Il y avait là des œuvres de toute bonne valeur et il y en avait même certaines qui nous faisaient entrer dans le époquees les plus modernes de la peinture.

Le bal de médecine a été, comme les autres années, organisé en collaboration avec l'A. R. E. M. début novembre au Palais des Congrès. Alors que le bal précédent avait rencontré un succès de foule très satisfaisant, nous devons bien reconnaître que cette dernière manifestation n'a pas rencontré l'enthousiasme que nous espérions parmi nos confrères et parmi les étudiants. Ce fut un bal très agréable mais il n'y a pas eu assez de présents et ce *demi-écheb* a d'ailleurs provoqué parmi les membres de notre Comité de nombreuses discussions dont des décisions définitives n'ont pas encore été tirées mais qui vous seront communiquées dans un avenir pas très éloigné.

Début janvier, le docteur Thomas avait mis au point une nouvelle séance de cinématographe avec la collaboration de notre confrère Colin qui nous a projeté quelques-uns de ses films sur l'Espagne et la taoumachie. La plupart d'entre nous connaissent la passion du docteur Colin pour l'Espagne et la taoumachie et ils doivent bien s'attendre à ce que les films que nous avons eu l'occasion de voir, étaient véritablement des réalisations remarquables. Cette séance de cinéma avait d'ailleurs attiré une foule considérable qui a fait que rapidement les deux salles de la Maison des Médecins se sont trouvées trop petites pour contenir tous les spectateurs.

Vous voyez donc que pour ce qui est de la partie distraction, distractions mises au point dans le but de réunir en atmosphère agréable le plus grand nombre de membres de l'A. M. Ig., votre Comité a continué à montrer son dynamisme antérieur et a d'ailleurs

vu, sauf pour le bal, ses efforts couronnés de succès. Nous espérons bien que plus de confrères encore comprendront l'intérêt qu'il y a à se retrouver en dehors de toute discussion scientifique ou professionnelle et que les liens d'amitié que nous désirons renouer avec autant de confrères que possible iront en se multipliant.

A côté de cette partie récréative, la partie technique n'a pas été perdue de vue et nous avons organisé, grâce à l'appui de notre président, une conférence par M. Huysman, directeur du Théâtre National sur l'Evolution du théâtre dans ces dernières décades. La conférence de M. Huysman s'est avérée d'un extrême intérêt et elle s'est déroulée devant un auditoire qui était *malheureusement* encore *trop peu nombreux* pour nous satisfaire pleinement.

Ce problème de l'assistance des confrères membres de l'A. M. Lg. aux conférences organisées est délicat car il semble bien que les activités professionnelles empêchent trop de nos amis de se déplacer pour une Conférence. Cependant, il est bien dans les intentions de notre Comité de continuer dans cette voie.

Début mars, nous avons organisé une *Journée de chirurgie* s'adressant aux lésions traumatiques du membre inférieur, journée qui s'est déroulée un dimanche à la Maison des Médecins et qui a réuni un auditoire bien entendu relativement spécialisé en chirurgie mais qui s'est avéré suffisamment nombreux que pour pouvoir justifier le déplacement des orateurs que nous avons réunis sur la proposition de votre secrétaire. Nous avons entendu des communications extrêmement intéressantes par les professeurs Lacroix et Orban et les docteurs Desenfans, Leclercq et Houssa. Cette Journée interrompue sur l'heure de midi par un lunch pris sur le pouce à la Maison des Médecins, a été à nouveau un succès, comme celle qui avait été organisée l'année précédente.

Votre Comité, grâce à la collaboration de M. le professeur Ledoux a continué à suivre de très près l'organisation des *cours mensuels postuniversitaires*, cours qui généralement, vous le savez, recueillent l'attention d'un *auditoire très nombreux*. Nos remerciements doivent aller à tous les professeurs et assistants de clinique qui ont sacrifié des heures de travail à la préparation de ces soirées si éducatives. De même, toujours avec la collaboration de M. le professeur Ledoux, le Comité a mis au point l'organisation des Journées que vous connaissez actuellement.

Ce résumé succinct de nos activités vous montre bien que votre Comité a continué dans la ligne qu'il s'était tracée l'année précédente, à poursuivre le but qui lui paraît la raison principale de notre Association : le renouvellement de liens d'amitié entre les médecins sortis de l'Université de Liège. Ce but, malgré certaines difficultés et malgré le peu d'enthousiasme rencontré chez certains, votre Comité est décidé à le poursuivre autant que faire se pourra, en essayant de multiplier les manifestations qui rassemblent nos confrères.

Je m'en voudrais de ne pas insister sur l'assiduité des membres du Comité à assister aux séances, au nombre déjà important de séances où nous nous rencontrons pour discuter au cours de l'année, sur le dévouement de tous dans le but que nous poursuivons et il ne me reste plus qu'à souligner à nouveau devant vous le dynamisme et le dévouement permanent de notre Président qui lorsqu'il quittera l'A. M. Lg. aura droit à la reconnaissance de tous les médecins sortis de l'École de Liège pour avoir fait tant d'efforts dans le but de renouer leur amitié.

#### Allocution du Président de l'A. M. Lg.

*Au cours de l'assemblée générale de l'Association des Médecins sortis de l'École de Liège, qui s'est tenue le 18 mai 1963, le docteur Gabriel Delrée, président, a prononcé l'allocution suivante :*

Le programme prévoit une allocution du Président. Est-elle vraiment nécessaire alors que notre secrétaire général et notre trésorier vont vous tracer le bilan moral et matériel de l'exercice écoulé ?

Sans doute convient-il d'abord que j'excuse les absents et que je remercie les présents à cette réunion. Pour ceux qui ont l'habitude de pareille assemblée qui ne groupe habituellement que les « comitards », il est réconfortant de vous voir nombreux, venus de tous les coins du pays.

Votre présence nous est nécessaire car nous avons besoin de votre soutien et de votre avis : sans vous nous serions inutiles. Et certains soirs de fatigue et certains lendemains de fête où vous nous avez boudés — ce qui arrive, mes chers amis — il nous vient parfois l'intention, très éphémère, il est vrai, de laisser tomber les bras.

Cette allocution du Président doit être, à mon sens, un bavardage, une transmission d'impressions.

Laissez-moi d'abord vous dire que notre bilan est largement positif : secrétaire et trésorier vous le démontreront. Cependant, trop de confrères sont encore indifférents à notre activité, trop d'amis se tiennent encore écartés de nos réunions. Et ils sont trop peu nombreux ceux-là qui manifestent qui leur amitié, qui leur approbation, qui leurs critiques : écrivez-nous, secondez-nous et surtout, vous les fidèles, essayez de convaincre les absents et surtout les tièdes.

Notre politique a été, vous le savez, de rechercher à grouper au sein de diverses unions et de manifestations, ceux d'entre nous qui demandent de la science ou du sport ou de l'art. Et ainsi, nous espérons regrouper finalement en une même assemblée et les uns et les autres.

Nous nous sommes efforcés de répondre aux différents buts de notre Association. Nous avons essayé tout spécialement de renforcer les liens d'amitié entre les membres de notre A. M. Lg ce, par des réunions plus fréquentes en des circonstances plus variées. Nous avons tenté de créer pour eux des centres d'intérêt, de susciter ou de réveiller

l'enthousiasme de tous, de maintenir un contact étroit et amical avec notre Faculté.

Me permettez-vous, en votre nom, de remercier les professeurs de notre Faculté et leurs collaborateurs pour le travail constant et désintéressé qu'ils ont accompli dans l'organisation des colloques interdisciplinaires mensuels et des cours postuniversitaires que vous vivez à l'heure actuelle. Sachez, de plus, que, ces dernières années, ils tiennent étroitement compte de vos désirs et de vos opinions dans l'établissement des programmes de ces réunions scientifiques, grâce sans doute à l'intermédiaire amical et dévoué du professeur Ledoux, grâce aussi au dynamisme et à l'enthousiasme de certains de nos Professeurs.

L'A. M. Lg. leur doit beaucoup.

Nous avons voulu, bien sûr, contribuer à élargir votre bagage scientifique en organisant, par exemple, le colloque chirurgical qui vous sera décrit tantôt et la conférence du professeur Froment. Dans l'ensemble, notre politique ne désire pas multiplier ces conférences scientifiques, les colloques interdisciplinaires et les nombreuses conférences scientifiques, en particulier celles données à la tribune de la médico-chirurgicale, nous paraissant suffisantes à votre formation scientifique.

Nous avons porté notre attention sur les différentes manifestations récréatives, artistiques et sportives dont vous dira un mot notre secrétaire général. Il est bien certain que le but essentiel de l'Association c'est-à-dire maintien de l'amitié entre ses membres a dominé toutes ces festivités.

Nous avons continué à participer aux joies et aux peines de certaines familles médicales. Nous avons manifesté notre sympathie à celles qui étaient dans le besoin; nous avons aussi aidé le CLEM à atténuer le malheur de certains d'entre nous.

Nous avons maintenu un contact étroit avec la Revue Médicale de Liège qui, cette année plus que jamais, a collaboré avec nous et nous a permis d'écrire nos impressions, nos désirs et nos programmes.

Les contacts que nous avons noués l'an dernier avec l'Association des Amis de l'Université de Liège, se sont faits plus fréquents et plus suivis. Dès maintenant, la revue de cette Association publie nos activités...

En dehors du domaine scientifique, nous avons tenu non seulement à maintenir des contacts étroits avec la Faculté mais nous avons aussi transmis certains désirs à l'Ordre des Médecins.

Comme vous le savez, nous avons aussi voulu nous rapprocher des jeunes. Nous voyons les étudiants du 4<sup>me</sup> Doctorat; tout récemment nous les avons incités à rester des nôtres lorsqu'ils auront quitté l'*Alma Mater*. Après l'obtention de leur diplôme, nous avons tenu à leur écrire nos félicitations et nos vœux.

Par ailleurs, nous avons décidé d'un commun accord, de ne plus organiser ensemble le bal de la Médecine : ce n'est pas qu'il y ait

désaccord. Mais nous avons trouvé que cette manifestation influençait désavantageusement notre budget. Cette décision n'altère en rien l'amitié et la sympathie qui règnent entre l'A. M. Lg et l'AREM.

Il est bien certain que nous avons toujours regretté de ne pas posséder un office de documentation qui pourrait orienter la carrière médicale de nos jeunes confrères et ainsi faciliter, par exemple, la recherche de places médicales vacantes et de débouchés intéressants. Il est bien certain que, dans ce domaine, notre Université et notre A. M. Lg accusent un retard conséquent par rapport aux autres Universités et Associations d'anciens des autres Universités. Quelques exemples et quelques détails vous seront donnés tantôt à la rubrique « Divers » de ce programme.

Il est vrai que nos confrères installés dans les provinces lointaines en sont peut-être quelque peu responsables, car ils restent trop souvent muets et inactifs. Nous en avons tenu compte d'ailleurs dans le recrutement des membres du Conseil d'Administration.

Nous devons, en effet, vous avouer que nous n'avons pas continué à respecter la coutume qui voulait que nous choissions les membres de notre Conseil d'Administration au sein de chacune de nos provinces. En effet, les membres éloignés sont en général absents et quelque peu indifférents : nous le regrettons. Mais notre Association a besoin d'une vie intense.

Vous constaterez tantôt que, dans l'élaboration du nouveau Conseil d'Administration qui vous est proposé, nous avons tenu à nous entourer de membres dynamiques et même de membres particulièrement jeunes, je ne dis pas nécessairement tout jeunes. Car, à ce propos aussi, nous avons connu quelques déceptions. Les membres de notre conseil que nous avons choisis parmi les jeunes n'ont plus guère de temps à nous consacrer. Il n'empêche que nous continuons notre effort dans le recrutement des jeunes générations.

Il est des membres officiellement sortants de notre Conseil d'Administration. Parmi eux certains sont rééligibles. Il en est d'autres qui nous quittent, par exemple le docteur Pierre Wilkin et le docteur Gouders Paul de Stavelot : ils considèrent qu'il faut passer la main à de plus jeunes. Nous admirons leur abnégation et nous les remercions de leur travail au sein de l'A. M. Lg.

Il en est qui, tout en étant jeunes et non sortants, nous ont fait savoir qu'ils préféreraient nous quitter momentanément à cause de leurs occupations prenantes. Nous avons compris leur point de vue, leur demandant cependant de maintenir le contact. Je cite le docteur Desoignies G. que nous remplaceront, je l'espère, par le docteur A. Sanbon. Merci au docteur Desoignies pour sa compréhension et son dévouement à l'A. M. Lg.

Parmi ceux qui nous quittent au Conseil d'Administration, je ne peux m'empêcher de citer le docteur F. Mignolet; quoique non sortant également, il a manifesté le désir, lui aussi, de céder la place. Il reste évidemment tout dévoué à l'A. M. Lg. Vous savez qu'il a

été pendant de nombreuses années l'âme de cette A. M. Lg; il en a été son secrétaire dynamique et combattif, il en a été son président représentatif et dévoué; il a continué par la suite à nous aider de ses conseils. Et je suis persuadé que c'est avec émotion qu'il nous dit « je ne vous oublie pas, mais je m'en vais », c'est encore une fois un acte de foi et d'amitié qu'il accomplit vis-à-vis de notre Association, il reste profondément attaché à nos cœurs A. M. Lgistes et fait partie de notre Comité des Sages et des présidents d'honneur de notre A. M. Lg parmi lesquels nous trouvons les professeurs J. Roskam et S. Lapière et le docteur E. Deleixhe.

Pour remplacer ces membres sortants, nous avons fait choix de confrères dynamiques, enthousiastes et sympathiques : je veux signaler le professeur Ch. Maquinay qui représentera la Faculté dans le Conseil d'Administration, le docteur M. Demoulin qui est devenu un membre actif de l'Association par l'organisation du rallye, le toujours dynamique et efficace docteur Ch. Henschel et encore notre excellent confrère et ami cultivé, actif et dévoué à toutes les causes médicales, le docteur Jean Bacquelaine, enfin un plus jeune encore que peu connaissent sans doute, le docteur Pierre Lefèbre, brillant assistant de la Clinique Médicale, fils de notre confrère et ami le chirurgien François Lefèbre.

Il nous paraît que ce petit raz de marée que nous avons fait passer sur notre Conseil d'Administration sera bénéfique pour notre Association.

Ce tableau, brossé rapidement d'ailleurs, sera complété dans un instant par les rapports de notre secrétaire et de notre trésorier. Il vous permet de savoir nos impressions, nos désirs et nos projets et aussi parfois nos regrets. Toutes les manifestations mises sur pied seront maintenues au cours des années ultérieures grâce à votre aide et à votre présence.

Mais il serait mieux encore que nous fassions davantage. Vous me direz tantôt ce que vous en pensez. Vous seuls pouvez y contribuer. N'oubliez pas que c'est dans la solidité de notre amitié que nous pouvons trouver l'expansion et l'établissement de notre Association des médecins sortis de l'École de Liège.

Docteur Gabriel DELREE.

### L'Université et le Théâtre

Le 9 décembre, en la salle de l'Émulation, le Théâtre universitaire de Liège a représenté le « Dyskolos », la seule œuvre de Ménandre dont le texte nous soit parvenu dans son intégralité.

L'excellente traduction, fidèle et alerte, de M. François Duysinx, ainsi que le talent des comédiens universitaires, ont permis au public de retrouver avec plaisir dans cette pièce grecque une préfiguration étonnante des théâtres de Plaute et de Molière.



Nous tenons à signaler que le « Dyskolos » sera représenté à Liège, le 14 janvier 1964, en matinée scolaire, et à Bruxelles, le 15 mars, à l'occasion du Festival international du théâtre universitaire.

\* \* \*

Au début du mois de février 1964, l'Association des Romanistes de l'Université de Liège organisera une réunion au cours de laquelle M. Alain-Guy Jacob, professeur à l'Athénée de Waremme, présentera le jeu scénique qu'il a monté avec ses élèves sur « l'Enfer » de Dante. Ce spectacle est une application originale des méthodes d'expression corporelle préconisées par M. l'inspecteur Fabri.

### En feuilletant l'Annuaire...

Si l'Annuaire a valu des remerciements de la part de tous ceux qui ont pris conscience de l'effort nécessaire à son élaboration, nous avons aussi reçu des critiques méritées.

Les difficultés de cette entreprise nous exposaient à des réactions fort diverses et nous savions que l'Annuaire, une fois sous les yeux du lecteur, révélerait bien des imperfections.

Certes nous sommes responsables même si nous sommes excusables. Était-il cependant vain de compter sur votre coopération pour détecter les erreurs et nous les faire connaître ?

Fallait-il au contraire ne rien attendre de nos « Amis » et s'interdire toute initiative sous prétexte qu'elle ne pourrait être parfaite qu'à l'aide de multiples corrections ?

D'innombrables réponses nous ont montré qu'il fallait éditer ce travail, même imparfait, en comptant sur chacun pour le rendre précis.

C'est grâce, en effet, au courrier abondant que vous nous avez envoyé, ami lecteur, dans un élan spontané et unanime, notant les erreurs décelées ou communiquant des renseignements supplémentaires, que nous avons pu dès à présent mettre en chantier la seconde édition de l'ouvrage, enrichie de vos découvertes.

Qu'il nous soit permis avant tout de présenter nos excuses à M. André Kaisin, ingénieur civil des mines en 1925, conseiller au service d'étude et de coordination économique du Premier Ministre, ainsi qu'à M. Lucien Frenay, ingénieur mécanicien A. I. Lg. 1918, directeur du bureau d'étude Becob à Léopoldville et représentant la firme Simico, importatrice de machines outils au Congo. C'est par une omission qui nous est intégralement imputable que ces deux noms ont été oubliés dans l'annuaire. A côté des oublis, il y a des indications erronées comme celle relative à notre distingué président, M. André Leroux, devenu bien involontairement Président de la F. I. B.

Nous sommes à l'heure actuelle en possession de 124 rectificatifs, 206 additifs, 250 fiches de renseignements, et plus de 400 noms et adresses transmis par vos soins. Soyez-en très vivement remerciés.

Il n'est pas possible de faire état de tous ces *corrigenda* et *addenda* dans ce *Bulletin*. Aussi avons-nous choisi de préparer dès maintenant une nouvelle édition basée sur les indications récoltées grâce à votre amabilité, espérant qu'elle répondra le mieux possible à ce que chacun attendait. C'est dire que la collaboration de tous les anciens est plus que jamais nécessaire.

*N'avez-vous pas oublié...*

de renvoyer dûment complétés les formulaires additifs et rectificatifs insérés dans notre Annuaire au secrétariat de l'Association, 2, rue Charles Magnette à Liège. Faites-en part à vos amis et à vos connaissances. Cet appel s'adresse spécialement aux diplômés de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté de Droit où les « vides » sont très nombreux. D'avance, cordialement merci.

*La valeur d'un signe.*

A chaque page du premier classement de l'Annuaire, on trouve plusieurs astérisques qui provoquent la curiosité du lecteur. Ces signes placés devant les noms des diplômés indiquent la qualité de membre des « Amis de l'Université de Liège ». Nous souhaitons avec vous qu'ils suscitent de nouvelles adhésions. Un cinquième à peine des diplômés de l'Université de Liège actuellement en vie fait partie de notre association.

## Nécrologie

---

L'Association a appris la triste nouvelle du décès de M. Emile Dembour, docteur en droit 1912, professeur émérite à la Faculté de droit, survenu à Liège, le 13 septembre 1963.

Nous présentons à M. Jacques Dembour, administrateur-secrétaire de l'Association des Amis de l'Université de Liège, professeur à la Faculté de droit, ainsi qu'à sa famille, nos plus vives condoléances.

\* \* \*

Nous regrettons de devoir faire part du décès de M. Oscar Gosselin, professeur à l'Université de Liège, survenu à Liège, le 18 septembre 1963.

M. O. Gosselin était docteur en médecine, chirurgie et accouchements de notre Université depuis 1925, et agrégé de l'Enseignement supérieur depuis 1945.

Nous prions Madame Gosselin et à ses proches nos sincères condoléances.

\* \* \*

Nous avons appris également avec un vif regret le décès de M. Aristide Gillet, ingénieur civil 1909, secrétaire général honoraire de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A. I. Lg.) survenu à Liège, le 24 octobre 1963.

Nous prions Madame Gillet et sa famille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

\* \* \*

L'Association a eu le très grand regret de perdre des membres fidèles en la personne de Messieurs :

Paul Charlier, ingénieur civil électricien 1921;

Léon Linder, docteur en médecine 1926;

Jules Blanpain;

Paul de Neuville, docteur en droit 1912, candidat notaire 1913;

Charles Bouillon;

P. Luyten, ingénieur civil chimiste 1921, ingénieur électricien 1921;

Joseph Désiré Delmotte, ingénieur civil des mines 1900.

Elle présente aux familles cruellement éprouvées l'assurance de sa vive sympathie dans ces moments douloureux.

## Erratum

---

Dans le dernier numéro de notre Bulletin (1963/2), le compte rendu de la journée des associations d'anciens porte : « Enfin un cocktail réunit une nouvelle fois tous les participants devenus « AMIS » grâce à l'extrême amabilité des gens de la Foire... » (p. 43). C'est évidemment les dirigeants de la foire qu'il faut lire.

## Bibliographie

*Relations Publiques et Direction.* Rapport de la deuxième mission belge Relations publiques aux États-Unis d'Amérique (1 vol. de 191 pages, Office belge pour l'accroissement de la productivité, Bruxelles, 1962).

Depuis quelques années, les relations publiques ont connu dans notre pays un développement remarquable. Le Centre belge des relations publiques a contribué largement à cette expansion. Rappelons que cet organisme prenait l'initiative, en 1958, d'organiser le premier Congrès mondial des relations publiques.

C'est en vue d'améliorer son action et de prolonger l'œuvre accomplie en 1955 par une première mission de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité (O. B. A. P.), que le Centre belge, en collaboration avec l'O. B. A. P., décidait en 1961 d'envoyer aux États-Unis une nouvelle mission. L'ouvrage sous revue rend compte du voyage d'études accompli, dans le courant des mois d'août et de septembre 1961, par une douzaine de représentants des principaux secteurs de l'économie belge.

Il nous est particulièrement agréable de souligner que l'Université de Liège était représentée par M. L. Wéry, actuellement chargé du service d'information de l'Université.

\* \* \*

Les renseignements recueillis par cette mission ont été groupés en quatre thèmes principaux : formation et perfectionnement, recherche d'une base concrète, actions collectives dans le secteur privé, action au niveau du gouvernement et des services publics.

I. *Formation et perfectionnement.* — Les spécialistes américains des relations publiques sont issus de secteurs professionnels variés. Le développement d'un enseignement spécialisé dans les universités est assez récent et, jusqu'à présent, les employeurs ont opéré le recrutement en tenant compte de la formation générale et du passé professionnel des candidats. Une certaine expérience des travaux de rédaction et des contacts humains est particulièrement appréciée, ce qui explique une importante proportion d'anciens journalistes parmi les membres de la profession. Par contre, le fait d'avoir suivi les cours de relations publiques est considéré, semble-t-il, comme un complément intéressant mais accessoire.

Le point de vue des candidats aux fonctions de relations publiques est quelque peu différent. En effet, ces derniers éprouvent généralement la nécessité de compléter la formation universitaire de type humaniste par un ensemble de connaissances théoriques et pratiques spécialisées. C'est pour répondre à ce besoin qu'environ 200 collèges et universités (sur un total de quelque 2000) organisent des cours de relations publiques.

De toutes les universités américaines, l'Université de Boston est le seul établissement d'enseignement supérieur qui organise deux cycles complets d'études en relations publiques : le premier est axé sur la formation générale, le second sur la formation professionnelle proprement dite en relations publiques. C'est sans doute à la spécialisation acquise par la profession des relations publiques que l'on doit l'organisation d'un programme d'étude nettement distinct comme celui de Boston.

De leur côté, les entreprises et les associations professionnelles s'efforcent constamment d'assurer le perfectionnement des personnes engagées dans la vie des affaires.

Il convient de noter également le rôle très important joué par la Société américaine des relations publiques, en collaboration avec les universités qui organisent des cours pour les praticiens et des sessions de perfectionnement pour les dirigeants d'entreprises.

Une autre réalisation importante pour la qualité de l'enseignement est la création par la Société américaine des relations publiques de nombreuses bourses de stages dans les entreprises au bénéfice des professeurs de relations publiques. L'enseignement se trouve ainsi vivifié par un retour périodique à la réalité professionnelle.

II. *Recherche d'une base concrète.* — Une des principales raisons des relations publiques est de créer puis de maintenir des changements dans le comportement et dans les sentiments que le public peut avoir à l'égard des personnes ou des institutions. Or, pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de connaître avec précision l'état d'esprit des intéressés, de l'étudier, non pas au travers de préjugés ou de généralisations d'expériences non contrôlées, mais par un examen scientifique des faits. Les enquêtes par sondages ont pu modifier quantité de représentations en vogue parmi les différents publics.

Les méthodes de recherche, ainsi que leurs applications aux relations publiques, sont nombreuses et variées. Une constante peut cependant être dégagée : les programmes de relations publiques valables sont généralement fondés sur un travail de recherche systématique. Ce travail s'est révélé d'autant plus nécessaire que le dépouillement du recensement fédéral de 1960 a fait apparaître de profondes modifications dans la population américaine.

III. *Actions collectives dans le secteur privé.* — La mission belge a examiné les réalisations d'une quinzaine d'associations professionnelles particulièrement représentatives et appartenant à différents

secteurs : publicité, médecine et hôpitaux, agriculture et industrie alimentaire, industrie automobile, banques, finances et assurances.

On connaît l'action des associations professionnelles en tant que « groupes de pression ». On connaît moins leur politique de présence dans tous les domaines, lorsqu'elles manifestent sous différentes formes leur souci d'entretenir un réel climat de compréhension.

Les moyens utilisés relèvent principalement d'une action interne à l'égard des membres de l'association, d'une action externe à l'égard des différents publics, d'un effort d'intégration économique et sociale.

L'action interne se caractérise généralement par un grand nombre de services rendus aux membres de l'association et par une volonté de promouvoir entre les membres un véritable esprit de coopération.

L'action externe va bien au-delà d'une simple attitude de défense de la profession. Elle se traduit par une politique permanente d'information objective et différenciée selon le public intéressé.

Des efforts importants sont consentis en vue d'obtenir l'appui de personnalités qui exercent une certaine influence sur l'opinion publique comme aussi l'audience du vaste public que constitue l'enseignement. Les étudiants, en particulier, bénéficient d'une information scientifique appropriée à leur genre et à leur niveau d'études, sous différentes formes : films documentaires, information professionnelle, publication de monographies sur les carrières. De plus, des bourses d'études et des stages leur sont largement offerts.

Cherchant à gagner l'estime du public, et par là leur intégration à la communauté, les grandes associations professionnelles participent fréquemment à des campagnes d'opinion aux objectifs humains et sociaux élevés. On a pu voir l'Association des agences de publicité financer un programme d'information pour la construction de nouvelles écoles.

Une certaine « image » de l'association doit être le résultat de l'ensemble de ces actions. Parmi les facteurs principaux contribuant à façonner cette « image », les associations accordent une importance majeure à la définition d'une doctrine cohérente, mettant en lumière leur apport personnel au progrès économique et social. Cette doctrine doit se traduire par un comportement adéquat. C'est dire que les relations publiques requièrent un effort permanent.

IV. *Action au niveau du Gouvernement et des services publics.* — A l'échelon fédéral, les autorités attachent une importance primordiale à la connaissance systématique et permanente de l'opinion publique ainsi qu'au fonctionnement d'un système de communications très développé.

Le secrétariat de presse du président, créé sous l'administration Roosevelt, assume dans ce domaine un rôle très important. Ainsi M. P. Salinger, titulaire actuel de la fonction, ne donne pas moins de 12 conférences de presse par semaine.

Les différents départements de l'administration exercent aussi une action importante de relations publiques. Pour ne citer qu'un exemple, nous signalons qu'un organisme s'attache, depuis 1958, en collaboration avec le Département d'État, à l'information des hommes d'affaires en contact avec l'étranger.

Les États de l'Union mènent une politique analogue. Le rapport de la mission belge cite comme modèle la Caroline du Nord. Le gouvernement de cet État a rencontré une telle adhésion, dans sa campagne de développement économique, que 200 organisations locales de développement se sont constituées spontanément à son appel.

80 % des communes américaines de plus de 5000 habitants pratiquent également l'une ou l'autre forme de relations publiques : publicité de rapports annuels d'activité, de bilans financiers, de réalisations et de projets communaux.

L'opinion publique s'est montrée très favorable à cette politique d'information. On y voit un élément essentiel du système démocratique qui doit permettre d'améliorer, de façon appréciable, les relations entre les citoyens et les autorités.

\* \* \*

Les membres de la deuxième mission belge d'études des relations publiques aux États-Unis ont pu se rendre compte sur place, pendant près de deux mois, des derniers progrès de la doctrine et des réalisations américaines. L'étendue et la profondeur de leurs investigations, attestées par la somme d'idées et de renseignements qu'ils nous ont rapportés, et dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu sommaire, constitue un apport très important au développement des relations publiques dans notre pays. Sans nul doute, le chemin parcouru en quelques années permet de fonder les plus grands espoirs.

Jean-Marie TEHEUX

Docteur en droit,  
Secrétaire d'administration  
de l'Association des Amis de l'Université de Liège.



## Nos nouveaux membres

Liste clôturée au 22 octobre 1963

### *Membres Protecteurs*

Institut d'Organisation Industrielle et Commerciale, rue Lesbroussart, 80, Bruxelles.  
TONDELIER, 7, place du Roi Albert, Liège.  
TROUPIN, Georges, rue Louvrex, 45, Liège.  
VAN ZUILEN, Jacques, Château de Botermelk, Schoten.

### *Membres Effectifs*

ADNET, André, 54, rue G. Tourneur, Marchienne-au-Pont.  
ALSTENS, Victor, 4, Repenstraat, Tongres.  
ANDRIANE, Michel, 114, rue des Français, Châtelet.  
ARNOULD, Robert, 124, boulevard G. Kleyer, Liège.  
AUBRY, Franz, rue de la Victoire, 14, Morlanwelz.  
BALTHAZAR, Edgard, 10, rue du Palais, Dinant.  
BARBETTE, René, 53, rue Louis Fraigneux, Liège.  
BEGON, Denise, 170, rue Verrerie, Seraing.  
BERTHOLET, Bernadette, 30, rue du Centre, Verviers.  
BERTHOLET, Françoise, 30, rue du Centre, Verviers.  
BERTRAND, Jean, 191, Montagne Ste-Walburge, Liège.  
BIENVENU, Adrien, 9, rue du Croly, Quenast.  
BINDLER-GASPARD, Mme, 169, avenue du Diamant, Bruxelles 4.  
BOOZ, Jacques, rue Neuville, Vielsalm.  
BOUILLENNE, Jean-Claude, 36a, quai St-Léonard, Liège.  
BOURGUIGNON, Roger, 149, rue Neuville, Seraing.  
BRACH, Jacqueline, 20, rue Eracl, Liège.  
BRAIBANT, Joseph, 26, boulevard Léopold III, 36, Peruwelz.  
BRAKIER, Eva, 52, rue Curtius, Liège.  
BRONFORT, José, 524, rue St-Nicolas, Glain-Ans.  
BRUAUX, Pierre, 92, avenue Parmentier, Bruxelles 15.  
CAPRASSE, H., 15, rue de Serbie, Liège.  
CHAFWEHE, André, 26, rue du Vieux Mayeur, Liège.  
CHARLIER, Jacques, 58, Mont St-Martin, Liège.  
CHARLOTIAUX, Elsa, 64, rue du Cdt. Naessens, Loncin.  
CHEFNEUX, Alfred, 36, rue Tittweger, Theux.  
CINNA, Franz, 33, rue d'Omalus, Liège.  
COLLIGNON, Pierre, 58, rue Vinave, Grivegnée.  
COMPTOIR CHIMIQUE BELGE, 4, rue des Carmes, Liège.  
COURTEJOIE, André, 112, avenue de Béco, Bruxelles 5.  
CRISMER, Anne-Marie, 13, rue Fabry, Liège.  
DAEMERS, Guy, 3/186, rue Hector Chainaye, Liège.  
DEBATTY, Monique, 32, rue Glacière, Seraing.  
DECKERS, Joseph, 56, rue de Barchon, Housse.  
DE DOBBELEER, Yves, 106, avenue Jean Pochet, Belgrade.  
DE FARIA RIBEIRO, José, 67, boulevard d'Avroy, Liège.

- DE FAYS, Philippe, 202, avenue Coghén, Bruxelles 18.  
DEFLANDRE, Louis, 250, chaussée de Tongres, Rocourt.  
DEGUELDRE, Charles, 27, rue Neuve, Pepinster.  
DE GUNST, Albert, 21, Frère Orban, Liège.  
DEJARDIN, Jean, 6, rue des Grands Champs, St-Nicolas-Liège.  
DEJARDIN, Robert, 30, quai Bonaparte, Liège.  
DE LA CROIX, Christian, 10, avenue de Cointe, Selessin.  
DELWASSE, André, 130, rue Edith Cavell, Uccle.  
DEMANT, Paul, 60, rue E. Wacken, Liège.  
DE RIDDER, Raymond, 96, rue Montoyer, Bruxelles 4.  
DÉSIRON, Emile, c/o DÉSIRON, Jean, 38, rue des Coteaux, Liège.  
DESTENHE, Robert, 36c, quai St-Léonard, Liège.  
DEUSE-LEGRAND, 8, rue G. Grégoire, Liège.  
DEVOGHEL, Jean-Claude, 4, quai de l'Ourthe, Liège.  
DE WALEFFE, Paul, 1, rue des Béguines, Les Awirs.  
DEWART, Paul, 42, rue des Dominicains, St-Servais (Namur).  
DINEFF, Georges, 18, rue Eugène Simonis, Liège.  
DOEBELI, Jean, 31, rue des Haies, Couillet.  
DUESBERG, François, 54, avenue Emile Digneffe, Liège.  
DUESBERG, Jacques, 15, rue du Parc, Liège.  
DUMONT, Annie, 38, rue Ten Brielen, Comines.  
ETIENNE, Georges, 12, rue des Pervenches, Seraing.  
FERRIÈRE, Jacques, rue Godelet, Huy.  
FÉVRIER, Claude, 12, rue de Haussy, Fontaine l'Évêque.  
FONTAINE, Ovide, 118, rue Henri Maus, Liège.  
FOUARGE, Annie, rue du Maréchal Joffre, Flémalle-Haute.  
FRANÇOIS-GÉRARD, Mme, 129, rue Naniot, Liège.  
FRESSON, Claude, 34, rue de Bruxelles, Braine-le-Comte.  
GEUDEVERT, Joseph, 29, rue de Dave, Jambes.  
GHILAIN, Philippe, 34, rue Fusch, Liège.  
GIELEN, Jacques, 1, place du Roi Albert, Waremme.  
GILLAIN, P., boulevard Frère Orban, 21, Liège.  
GODART, Julien, 20, rue Bouillenne, Fléron.  
GOTHIER, Fernand, 11, place du XX Août, Liège.  
GRÉGOIRE, Pierre, 84, rue des Vergers, Herstal.  
GRISAY, Auguste, 12, rue Maréchal Gérard, Anvers.  
HAGEMEIJER, Frans, 19, quai du Halage, Visé.  
HAMDAN, Salim, Elbinnalh, poste d'Abey, Liban.  
HANS, Joseph, 54, rue Bonne Nouvelle, Liège.  
HANSENNE-BURGUET, 3, rue de Catoy, Liège.  
HEINE, J., 4, rue Chantraine, Jeneffe (Momale).  
HERMAN, Yves, 17, boulevard de l'Hôpital, Ath.  
HUBLET, Claude, 13, rue de Hameau, Nalinnes.  
HUSTIN, Jean, 41, route de Beaumont, Marchienne-au-Pont.  
JABON, Emile, 31, coin des avenues Valeke et Jules Cornet, Léopoldville, Kalinéo, Congo.  
JACQUET, Nicolas, 192, rue Vaudrée, Angleur.  
JADIN, François, 1, rue de la Station, Heer-Agimont.  
JAMART, Paul, 102, quai de Rome, Liège.  
JANVIER, P., c/o Institut Gramme, Angleur.  
JEUNEHOMME, Roger, 8, place des Anciens Combattants, Allour.  
JOIRIS, Léon, 183, Grand'Route, Beyne-Heusay.  
JOTTRAND, Emile, 49, avenue de Tervuren, Bruxelles 4.  
KAEIL, Vivian, 22, rue de l'Athénée, Charleroi.  
KAISIN, Yves, 23, rue des XXII, Liège.  
KELLENS, Georges, 17, rue H. Vieuxtemps, Liège.  
KLAIKENS, Gilbert, 91, rue Limite, Seraing.  
KLEIN, Jacques, 114, rue de l'Eglise, Terwagne.  
KRIDELKA, Jean-Claude, 12, rue Fabry, Liège.  
KULBERTUS, Henri, 37, rue Gaucet, Liège.

- LACROIX, Marcel, Allée des Aubépines, 15, Visé.  
LATOCHE, M. L., 7, rue Huëts, Huissignies.  
LAUNOIS, Jean, 46, rue Hamélius, Arlon.  
LECHANTEUR, William, 240, Grand Route, Beyne-Heusay.  
LECLERCQ, René, 105, rue du Plan Incliné, Liège.  
LECOMTE, Mary, 13, avenue Reine Astrid, Tilff.  
LEDoux, Armand, 42, Grand'Rue, Marche-en-Famenne.  
LEGROS, Joseph, 59, rue de France, Verviers.  
LEMERCINIER, Pierre, 10, rue de l'Athénée, Charleroi.  
LHOEST, Xavier, 49A, rue de Fragnée, Liège.  
LIGNY, Marcel, 19, rue des 4 Chemins, Jemeppe S/Sambre.  
LISEIN, Josée, 4, rue de Trognée, Abolens.  
LOUIS-LOUIS, Mme, 57, avenue Laboulle, Tilff.  
MAHY, Emmanuel, 3, Grand Route, Oreye.  
MAIRESSE, Michel, 131, avenue des Côteaux, Grivegnée.  
MARGULIES, Jacques, 31, avenue du Luxembourg, Liège.  
MARIEVOET, Philippe, 115, rue du 28 juin, Courcelles.  
MARTENS, Paul, 159, rue St-Gilles, Liège.  
MELCHIOR, Michel, 22, quai de Gaulle, Liège.  
MELEN, Freddy, 36, rue N. Defréneux, Bressoux.  
MENGAL, Claude, 2/21, square Micha, Liège.  
MEYERS, Claude, 20, rue Sonnetty, Arlon.  
MONSEUR, Jean, 88, rue des Heids, Queue-du-Bois.  
MOONS, Emmanuel, 61, rue S. Donnay, Flémalle-Grande.  
MOUCHERON, Andrée, 13, rue Vandervelde, Mont s/Marchienne.  
MOTTARD, Robert, 2, Slagenbeckweg, Zonhoven.  
MULLER, Pierre, 13, rue d'Anvers, Verviers.  
NAMUR, Maurice, 37, rue des Moissons, Grivegnée.  
NEVEN, Georges, 70, quai Mativa, Liège.  
NIHOUL, Emile, 45, rue des Cotillages, Liège.  
NOIROUX, Henri, 177, rue de la Verrerie, Seraing.  
NONET, Philippe, 2578, 21<sup>e</sup> rue, San Pablo, Californie, U. S. A.  
NOTTET, Jacqueline, 42, rue Beekman, Liège.  
OGER, André, 16, rue Jules Destrée, Fayembois-Jupille.  
ONKELINX-MASSET, A. M., 10, boulevard Piercot, Liège.  
PAQUAY, Albert, 11, rue Ernest Mahaim, Angleur.  
PAQUAY, O., 73, rue H. Maus, Liège.  
PAUL, André, 16, rue de Namur, Fouchier-la-Marche.  
PAULUS, Jean-Michel, 24, rue Courtois, Liège.  
PHILIPPART DE FOY, Michel, 8, rue de l'Europe, Allieur.  
PIRARD, Christian, 20, rue Forger, Liège.  
PIRLOT, Nestor, 72, rue de la Gare, Remouchamps.  
PLATEUS, Jean-Pierre, 49, boulevard Frère Orban, Liège.  
PLOMTEUX, Guy, 12, rue E. Malvoz, Flémalle-Haute.  
PLUMIER, Jacqueline, 51, rue Robertson, Liège.  
PONCELET, Paul, 29, avenue Rogier, Liège.  
QUADBACH, André, 22, rue des Augustins, Huy.  
QUITIS, Nicole, 30, rue du Hercot, Huy.  
REMY, Georges, 10, place Ste-Véronique, Liège.  
RENSON, Jean-Marie, 30, rue St-Maur, Liège.  
RIKKERS, Georges, 14, rue Grétry, Liège.  
ROBERT, Lucien, 24, rue de Harzé, La Roche-en-Ardenne.  
SADZOT, Luc, 14, rue Javaux, Embourg.  
SAIVE, Pierre, 20, rue de Jupille, Beyne-Heusay.  
SANTERRE, Simone, 66, rue Bonnier du Chêne, Vottem.  
SCHLECK S., Mme, 172, avenue Marie-José, Bruxelles 15.  
SEVRIN, Roger, 2/39, square Micha, Liège.  
SPIVAC, Monique, 60/54, rue Ch. Magnette, Liège.  
STAINIER, Céline, 27, rue de Maestricht, Visé.

- STRIVAY, 10, rue de Seraing, Liège.  
THEUNISSEN, Michel, 32, avenue Parmentier, Woluwé-St-Pierre.  
THEUNISSEN, Mme, 32, avenue Parmentier, Woluwé-St-Pierre.  
THONUS, Jean, 63, rue E. de Laveleye, Hermalle s/Argenteau.  
TIMMERMANS, Charles, 67, rue St-Nicolas, Liège.  
TOCK, René, 5, avenue Lutens, Bruxelles 15.  
TROISFONTAINES, Alain, 5, quai J. B. Culot, Dinant.  
UNIKOWSKI, Charles, 15, rue du Pont, Liège.  
VALÈRE, Shirin, Mme, 13, avenue Mahiels, Liège.  
VALSAMIDIS, Stéphanos, 55, rue Karaiskory, Pirée, Grèce.  
VAN LECKWIJCK, Willy, chaussée de Malines, Anvers.  
VAN ZUILEN, Jean, 15, Peerdsbosdreef, Schoten.  
WALTREGNY, Alain, 1, rue Wazon, Liège.  
WETZ, Marguerite, 9, place E. Grandprez, Stavelot.  
WILDERIANE, Henri, 165, rue des Ecoles, Wandre.  
WILLEM, Ivan, 149, avenue du Centre, Andrimont-Dison.  
WILLEMS, Claudine, 124, rue de Serbie, Liège.

## SOMMAIRE

	Pages
● La rentrée académique .....	3
● L'expansion des Universités belges, par Marcel DUBUISSON, recteur de l'Université de Liège .....	8
● Sciences nucléaire et industrie. Le Salon de l'Université à la Foire Internationale de Liège, par J. GOVAERTS, chargé de cours associé à la Faculté des Sciences. ....	38
● L'Université sur les écrans, par M. R. JAMIN, docteur en droit, secrétaire d'administration à l'Association des Amis de l'Université de Liège .....	41
● Au fil des jours .....	44
Une nouvelle chronique .....	44
Echos du Conseil d'Administration .....	44
Collaboration entre l'Enseignement secondaire et l'Université .....	45
Un nouveau programme des cours .....	45
A l'Association Namuroise des Anciens de l'Université .....	46
Rapport annuel de l'A. M. Lg. ....	48
Allocution du Président de l'A. M. Lg. ....	51
L'Université et le Théâtre .....	54
En feuilletant l'Annuaire .....	55
N'avez-vous pas oublié .....	56
La valeur d'un signe .....	56
● Nécrologie .....	57
● Bibliographie .....	59
● Nos nouveaux membres .....	63



# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

## Bulletin trimestriel

35<sup>e</sup> ANNEE — 1963

### TABLE DES MATIERES

#### I. — Nos articles

	Pages
Editorial .....	1, 1; 2, 1; 3-4, 1
La population de l'Université de Liège en 1962-1963 .....	1, 3
Les étudiants étrangers à l'Université de Liège .....	1, 25
Les résultats d'examens des sessions de juillet et de septembre 1962 à l'Université de Liège .....	1, 25
L'enseignement supérieur en Belgique .....	1, 34
L'enseignement secondaire en Belgique .....	1, 39
Mémoires de licence et dissertations doctorales présentés par les étudiants de l'Université de Liège en 1961-1962 .....	1, 44
La reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman, par M. DUBUISSON, recteur de l'Université .....	2, 3
Evolution des principes de construction des bibliothèques universitaires, par E. SAUVENIER-GOFFIN, bibliothécaire-bibliographe .....	2, 13
La rentrée académique .....	3-4, 3
L'expansion des Universités belges, par M. DUBUISSON, recteur de l'Université ..	3-4, 8
Sciences nucléaires et industrie. Le Salon de l'Université à la Foire internationale de Liège, par J. GOVAERTS, chargé de cours associé à la Faculté des Sciences .....	3-4, 38
L'Université sur les écrans, par R. JAMIN, secrétaire d'administration à l'Association des Amis de l'Université de Liège .....	3-4, 41

#### II. — Nos chroniques

La vie de notre Association .....	1, 59; 2, 42
Au fil des jours .....	3-4, 44

ASSOCIATION DES SAISONS DE L'INDUSTRIE DE LA LAINA

TABLE DES MATIERES

Table of contents listing various sections and their corresponding page numbers, including chapters on 'Les saisons de l'industrie de la laine' and 'Les saisons de l'industrie de la laine'.